



MICROFICHE N°

31128

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

COMITE SECTORIEL DE
L' AGRICULTURE ET DE LA PECHE
—
P E C H E

1963

73 P.

Comité Sectoriel de
l'Agriculture et de la Pêche

P E C H E

	pages
1. <u>Etat actuel du Secteur des pêches.</u>	4
1.1. Etat de la flottille	4
1.2. Production enregistrée en 1963	6
1.3. Valeur ajoutée actuelle	8
1.4. L'emploi actuel	10
1.5. La consommation actuelle	11
1.6. Les chantiers de construction navale	12
1.7. Le matériel frigorifique	15
1.8. Niveaux techniques et possibilités d'amélioration	16
2. <u>Examen des Objectifs des perspectives décennales</u>	19
2.1. Les prévisions des perspectives décennales	19
2.2. L'établissement des objectifs de production corrigés	19
2.3. Valeur ajoutée et emploi en 1971	25
2.4. Formation professionnelle	27
3. <u>Confrontation des Objectifs globaux avec la situation actuelle</u>	30
4. <u>Détermination des productions supplémentaires à créer dans les sept années à venir</u>	34
4.1. Les pêches secondaires	34
4.2. Les pêches les plus importantes	34
4.3. Développement de l'équipement frigorifique	39
5. <u>Place du Deuxième Plan</u>	40
5.1. L'amélioration de l'Etat actuel	40
5.2. Les créations nouvelles	41
6. <u>Détermination de la Production et de l'Emploi dans le Deuxième Plan :</u>	48
7. <u>Les Investissements Nécessaires :</u>	55
8. <u>Les problèmes de Structure</u>	61
<u>ANNEXES</u>	67

1 - ETAT ACTUEL DU SECTEUR DES PECHEES

1.1 - Etat de la flottille

La flottille Tanaïsiennne est représentée par un nombre assez élevé de chalutiers, de chalutiers mixtes, de lamparoes et de barques avec ou sans moteur. Ces dernières étant le plus souvent des barques à voile, dans les Gouvernorats du Sud.

Cet ensemble de bateaux est inégalement réparti le long des côtes. Nous en avons dressé un tableau récapitulatif dans l'annexe n° 1.

La spécialisation technique de ce matériel est due à des formes différentes se pratiquant à des périodes variable et sur des fonds plus ou moins éloignés des côtes.

1.1.1 Pêche au chalut

Cette pêche est actuellement pratiquée par 74 chalutiers dont 30 ne font que du chalutage, les 44 autres exerçant la double activité du chalutage et de la pêche au feu.

On peut à la limite considérer que les chalutiers mixtes sont employés au 1/3 de leur temps au chalutage et pour les 2/3 restants à la recherche des poissons bleus.

Ainsi les tonnages rapportés dans ce premier cas peuvent être divisés par $30 + \frac{44}{3} = 45$

1.1.2. Pêche au feu

A côté de ces 44 chalutiers mixtes, il existe 51 lamparoes ne pratiquant que la pêche au feu. A noter que quelques uns font aussi un peu de pêche côtière. Les Lamparoes sont accompagnées par les barques annexes suivantes :

- 51 Barques à moteur

-153 Barques sans moteur

.../...

1963

- 5 -

GOUVENORATS	Chalutiers	Lamparos	Barques à moteur	Barques sans moteur	Pêcheries fixes.	Madragues
SOUK EL ARBA	-	1	7	4	-	-
BIZERKE	2	9	86	234	1	-
TUNIS - GOULETTE	6	-	29	6	-	-
CAP BON	-	14	105	68	-	-
SOUSSE	44 mixtes	20	157	706	-	1
SPAX	22	7	42	3.026	1.079	-
GABES	-	-	53	85	7	-
LEDENINS	-	-	-	749	-	-
TOTAUX	74 dont 44 mixt'	51	479	4.478	1.179	3

N B = Une enquête réalisée en 1964 a permis d'obtenir les chiffres suivants =

77 Chalutiers dont 39 mixtes

104 Lamparos

569 Barques à moteur, 1156 barques à rames, 3882 barques à voile

Les 44 chalutiers mixtes sont accompagnés par :

- 44 barques à moteur
- 88 barques sans moteur

L'effectif de cette flottille est alors de :

- 95 bateaux tracteurs
- 95 barques à moteur
- 241 barques sans moteur.

1.1.3. - Pêche côtière

L'effectif actuel est de : 348 barques à moteur
4637 barques sans moteur.

Ces barques sont utilisées pour la pêche côtière proprement dite, la pêche dans les lacs, la pêche au thon, la pêche aux éponges et la pêche aux crustacés. Elles se répartissent de la façon suivante :

<u>Gouvernorats</u>	<u>Barques à moteur</u>	<u>Barques sans moteur</u>	<u>Total</u>
Souk el Arba	6	1	7
Bizerte	77	229	306
Tunis-Coulette	29	6	35
Cap-Bon	91	26	117
Sousse	93	568	661
Sfax	35	3.131	3.166
Gabès	) 53	85	) 729
Médonine	)	591	)
Total	384	4.637	5.021

1.2. - Production enregistrée en 1963

La production de poissons blancs due au chalutage s'est élevée à 5.600 tonnes soit 26 % de la production totale de cette année. Les ports ayant produits le plus étant Sfax et Mahdia.

.../...

Cette production représentait une valeur moyenne de 840.000 Dinars.

La pêche côtière a eu pour résultat une production de 7.600 tonnes soit 34,5 % de la production totale et sa valeur a atteint 2.180.000 Dinars.

La pêche dans les lacs a donné un tonnage s'élevant à 960 tonnes soit 4 % du tonnage total pour une valeur de 288.000 Dinars.

La pêche aux crustacés, c'est-à-dire aux langoustes et aux crevettes, comptabilisées ensemble cette année là, s'est élevée à 250 tonnes soit 1 % du total et pour une valeur 131.000 Dinars.

La pêche aux éponges a donné 130 tonnes soit 0,5% du tonnage total pour une valeur de 260.000 Dinars.

La pêche au feu (sardines, sardinelles, maquereaux, anchois...) a rapporté 6.800 tonnes soit 32 % du tonnage total. Cette pêche a eu surtout pour origine les ports du Sahel Côtier et sa valeur globale n'a atteint que 272.000 Dinars, ceci s'expliquant par le prix de vente relativement faible des poissons bleus.

Enfin la pêche au thon a apporté 420 tonnes soit 2 % du tonnage total et sa valeur s'est élevée à 84.000 Dinars. Dans ce tonnage il y a lieu de distinguer les thons rouges pêchés dans le nord grâce à des madrigues et les petits thons attrapés aux tartarottes dans le Sud.

Le tableau suivant donne un aperçu exhaustif de ces productions.

.../...

Type de pêche	Tonnages	% par rapport aux tonnages totaux	Valeur unitaire	Valeurs totales en Dinars
p. au chalut	5.600	26 %	150 D/t	840.000
p. dans les lacs	960	4 %	300 D/t	288.000
p. côtière	7.600	34,5 %	300 D/t	2.180.000
p. aux crustacés	250	1 %	langoustes 800D/t crevettes 500D/t	131.000
p. aux éponges	130	0,5 %	2000 D/t	260.000
p. au feu	6.800	32 %	40 D/t	272.000
p. au thon	420	2 %	200 D/t	84.000
T O T A L	21.750	100 %		4.055.000

1.3. - Valeur ajoutée actuelle

De façon à faire intervenir l'ensemble de la flottille et l'ensemble du personnel nous calculons cette valeur ajoutée pour la pêche au feu, au chalut et pour la pêche côtière.

Il est en effet nécessaire d'envisager ces résultats dans des cas bien précis qui sont les cas posés par les chalutiers, les lamparos, les barques avec ou sans moteur.

Les dépenses de ces diverses unités sont très différentes et il est nécessaire de les évaluer séparément.

D'une façon générale la valeur ajoutée nette est égale au produit brut diminué des dépenses et des amortissements.

1.3.1. - Pêche au chalut

Le produit brut est de 840.000 Dinars rapportés par 45 unités de chalutiers. La valeur de la production de chaque unité de chalutier est donc de :

.../...

$$\frac{840.000}{45} = 18.700 \text{ Dinars}$$

Les dépenses sont de : 6.530 Dinars et l'amortissement est de 3.000 Dinars, donc la valeur ajoutée nette est de 9.170 Dinars.

Ce qui correspond à une valeur ajoutée nette pour ce secteur de :

$$9.170 \times 45 = \underline{412.650 \text{ Dinars.}}$$

1.3.2. - Pêche au feu

Le produit brut est de 272.000 Dinars à diviser en :

$$51 + 44 \times \frac{2}{3} = 80 \text{ unités de lamparos.}$$

La valeur de la production de chaque unité de lamparos est donc de :

$$\frac{272.000}{80} = 3.400 \text{ Dinars.}$$

Les dépenses sont de 1.350 Dinars et l'amortissement de 380 Dinars, il en résulte une valeur ajoutée nette de : 1.670 Dinars.

La valeur ajoutée nette du secteur s'élèvera alors à : $1.670 \times 80 = \underline{133.600 \text{ Dinars}}$

1.3.3. - Pêche côtière

Pour le produit brut de l'ensemble des barques à moteur et des barques sans moteur nous additionnerons les valeurs totales des types de pêche non encore étudiés.

Ce produit brut s'élève à 2.943.000 Dinars à répartir entre 384 barques à moteur et 4.637 barques sans moteur.

De façon à calculer la valeur ajoutée nette de ces pêches nous estimerons les dépenses et les amortissements de ces deux types de barque.

.../...

$$\frac{840.000}{45} = 18.700 \text{ Dinars}$$

Les dépenses sont de : 6.530 Dinars et l'amortissement est de 3.000 Dinars, donc la valeur ajoutée nette est de 9.170 Dinars.

Ce qui correspond à une valeur ajoutée nette pour ce secteur de :

$$9.170 \times 45 = \underline{412.650 \text{ Dinars.}}$$

1.3.2. - Pêche au feu

Le produit brut est de 272.000 Dinars à diviser en :

$$51 + 44 \times \frac{2}{3} = 80 \text{ unités de lamparos.}$$

La valeur de la production de chaque unité de lamparos est donc de :

$$\frac{272.000}{80} = 3.400 \text{ Dinars.}$$

Les dépenses sont de 1.350 Dinars et l'amortissement de 380 Dinars, il en résulte une valeur ajoutée nette de : 1.670 Dinars.

La valeur ajoutée nette du secteur s'élèvera alors à : $1.670 \times 80 = \underline{133.600 \text{ Dinars}}$

1.3.3. - Pêche côtière

Pour le produit brut de l'ensemble des barques à moteur et des barques sans moteur nous additionnerons les valeurs totales des types de pêche non encore étudiés.

Ce produit brut s'élève à 2.943.000 Dinars à répartir entre 384 barques à moteur et 4.637 barques sans moteur.

De façon à calculer la valeur ajoutée nette de ces pêches nous estimerons les dépenses et les amortissements de ces deux types de barque.

.../...

Les dépenses d'une barque à moteur s'élèvent à 165 Dinars et l'amortissement à 70 Dinars. Celles d'une barque sans moteur s'élèvent à 15 Dinars et l'amortissement à 10 Dinars.

Nous pouvons écrire alors :

- Valeur ajoutée nette = Produit brut - (dépenses de 384 barques à moteur + dépenses de 4.637 barques sans moteur + amortissements de toutes ces barques).

La valeur ajoutée nette de ce secteur est égale à : 2.736.835 Dinars.

1.3.4. - Valeur ajoutée nette totale

Cette valeur ajoutée nette totale est égale à la somme des valeurs ajoutées nettes calculées pour ces trois secteurs.

Secteur	Produit Brut	Dépenses	Amortissements	Valeurs ajoutées nettes
p. au chalut	840.000	292.350	135.000	412.650
p. au feu	272.000	108.000	30.400	133.600
p. côtière (englobant tous les autres types de pêche)	2.943.000	132.915	73.250	2736.835
T o t a l	4.055.000	533.265	238.650	3283.085

1.4. - L'emploi actuel

Les emplois qui nous sont donnés se répartissent de la façon suivante :

1) - 14 marins et un gardien soit 15 personnes d'une façon permanente utilisées toute l'année pour le chalutage. Ceci correspond donc à :

.../...

$15 \times 30 = 450$ emplois permanents, ou 90.000 J. de travail.

2)- 21 personnes employées sur les chalutiers mixtes et les leurs annexes. Ces marins se répartissant en 15 toute l'année et 6 saisonnièrement (pêche au feu pendant l'été). Ceci correspond à :

$15 \times 44 = 660$ emplois permanents 132.000 J.

$6 \times 44 = 264$ emplois saisonniers 29.040 J.

3)- 20 marins et un gardien soit 21 personnes pendant 6 mois sur les lamparos et leurs annexes pratiquant la pêche au feu. Ceci correspond à :

$21 \times 51 = 1071$ emplois saisonniers 117.810 J

4)- 4 marins travaillant toute l'année sur une barque à moteur pratiquant la pêche côtière. Ceci correspond à :

$4 \times 384 = 1536$ emplois permanents 261.120 J

5)- 3 marins travaillant toute l'année sur une barque sans moteur pratiquant la pêche côtière. Ceci correspond à :

$3 \times 4.637 = 13.911$ emplois permanents 2.364.870 J

L'emploi actuel est donc de : 16.107 emplois permanents et 1.335 emplois saisonniers.

ou 2.464.840 J.

arrondis à 2.995.000 J.

1.5.- La consommation actuelle

La production actuelle est de 21.620 tonnes de poissons réparties en : 14.400 tonnes de poissons blancs et 7.220 tonnes de poissons bleus.

- 760 tonnes de poissons blanc sont exportées
- le reste soit 13.640 tonnes sont consommées en Tunisie.

Pour les poissons bleus, une grande partie du tonnage va à la conserve, il reste pour la consommation locale à l'état frais :

$7.220 - 4.000 = 3.220$ tonnes

.../...

La consommation totale s'élève à 16.860 tonnes ce qui représente en moyenne 3 kg de poissons blancs par an et 1 kg de poissons bleus.

En fait les agglomérations importantes consomment beaucoup plus ; à Tunis par exemple le chiffre s'élève à 7 kg/habitant/an.

Quant aux conserves de poisson, la consommation totale est de 750 tonnes de thon (équivalent à 1.250 T. de thon frais) et de 400 T. de sardines et sardinelles, soit au total 1.150 tonnes correspondant à 2.000 T. de poisson frais (1/2 kg par tête et par an.).

1.6. - Les chantiers de constructions navales

1) BIZERTE :

Il existe dans le port un chantier de l'Office National des pêches qui peut construire par an :

- 4 chalutiers de 20 m.
- et -10 barques de 10 mètres

Il peut, en outre, réparer une douzaine de chalutiers par an.

2) LA GOULETTE : Il existe dans le port :

- a) un chantier de l'Office National des Pêches spécialisé dans la fabrication de petites barques (10 barques de 8 .. mètres).
- b) un chantier privé qui peut construire:
 - 5 barques de 5 mètres
 - et 2 barques de 10 mètres.

3) SOUSSE : Il existe dans ce port 4 chantiers privés dont 3 sont actuellement ouverts et un est fermé.

.../...

Les 3 premiers chantiers ont une superficie moyenne de l'ordre de 800 m² mais le 4ème est plus grand.

Leur capacité est de 2 barques de 12 mètres et 5 barques de 5 mètres chacune.

La capacité non utilisée est de 3 chalutiers de 20 m.

4) MAHDIA : Il existe dans ce port un chantier de moyenne importance qui peut construire 5 barques de 5 à 6 mètres par an.

5) SPAX : on y dénombre 6 chantiers dont 1 fermé pouvant construire annuellement .

- 2 chalutiers de 20 m
- 27 barques de 8 à 12 m
- 22 barques de 5 à 6 m.

Les 5 chantiers ouverts emploient une cinquantaine d'ouvriers.

le chantier fermé pourrait construire

7 barques de 8 à 12 m et 5 barques de 5 à 6 m.

6) DJERBA : Il y existe un chantier privé fermé.

- RECAPITULATION -

La capacité totale de construction de l'ensemble des chantiers existants semble être de :

11 chalutiers
et 109 barques.

../..

Les 3 premiers chantiers ont une superficie moyenne de l'ordre de 800 m² mais le 4ème est plus grand.

Leur capacité est de 2 barques de 12 mètres et 5 barques de 5 mètres chacune.

La capacité non utilisée est de 3 chalutiers de 20 m.

4) MAHDIA : Il existe dans ce port un chantier de moyenne importance qui peut construire 5 barques de 5 à 6 mètres par an.

5) SPAX : on y dénombre 6 chantiers dont 1 fermé pouvant construire annuellement .

- 2 chalutiers de 20 m
- 27 barques de 8 à 12 m
- 22 barques de 5 à 6 m.

Les 5 chantiers ouverts emploient une cinquantaine d'ouvriers.

le chantier fermé pourrait construire

7 barques de 8 à 12 m et 5 barques de 5 à 6 m.

6) DJERBA : Il y existe un chantier privé fermé.

- RECAPITULATION -

La capacité totale de construction de l'ensemble des chantiers existants semble être de :

11 chalutiers
et 109 barques.

../..

**APACITE DE PRODUCTION DES CHANTIERS NAVALS
EXISTANTS.**

Annexe 2

Localisation	Différents Chantiers	Chalutiers	Barques de 6 à 12 mètres	Barques de 5 à 6 mètres
BIZERIE	Chantier ONP	4	10	
LA GOULETTE	1) Chantier ONP		10	5
	2) Chantier Carbone		2	5
	1) Chantier Hedi Dridi		2	5
	2) Chantier Abillallah		2	5
	3) Chantier Bochir Ben Amor	2	2	5
SOUSSE	4) Chantier Cellax et Sabeta	3	2	5
	Chantier privé			5
MAHDIA				
	1) Chantier Mohamed Sallam	2	6	5
	2) Chantier Hadj Siad Sallam		3	
	3) Chantier Béchir Ben Amor			
	4) Chantier de l'O.N.P.		12	12
	5) Chantier Elibeck		4	5
SPAX	6) Chantier Dammik			
	Chantier privé			
DJERBA	TOTAUX	11	57	52

1.7. - Le Matériel frigorifique

Le matériel frigorifique est actuellement entre les mains d'organismes très divers dont l'installation dans les ports ou les villes de l'intérieur s'est effectuée à des dates différentes, il s'en suit un équipement regroupant des marques très diverses et des machines à rendement variable.

Ces installations et leur capacité de production sont présentées dans le tableau suivant :

Gouvernorats	Gestionnaire	Installation existante	Nombre	Capacité des chambres	Vol. de glace produit
TUNIS	O.N.P.	Cham.froide	14	14x2,5 = 35 T	
		Mag. de vente	10	10x2 = 20 T	
		Usine à glace	1		5 T/j
	COUSOUP	Cham.froide	1	4 T	
	STIL	Tunnel de cong. (Port)	1	50 T	
	Sté Frig.	Usine à glace	1		330 T/j
	Sté La glace	Usine à glace	1		120 T/j
		Cham. froide	5	5x6 = 30 T 140 T	455 T/j
BIZERTE	O.N.P.	Cham.froide	2	8 T	
BIZERTE		Usine à glace (en construction)	1		5 T/j
PORTE PARINA	Sté Frigo.	Usine à glace	1		35 T/j
	O.N.P.	Cham.froide	2	8x2 = 16 T 24 T	40 T/j
SOUK EL ARBA		Cham.froide	0		
		Usine à glace	0		
KELIBIA	O.N.P.	Cham.froide	1	4 T	
LAP BON		Usine à glace	1	5 T/j	5 T/j
SIDI DAUD	O.N.P.	Cham.froide	1	50 T 54 T	5 T/j
SOUSSE	O.N.P.	Cham.froide	2	16 T	
SUSSE	COUSOUP	Cham.froide	1	2,5 T	
	STEG	Usine à glace	1		20 T/j
MONASTIR	O.N.P.	Cham.froide	1	4 T	
ILHDLA	O.N.P.	Cham.froide	1	16 T	
		Usine à glace	1		15 T/j
	Sté Frig.	Usine à glace	1		16 T/j
K.IROUAN	STEG	Usine à glace	1		3 T/j
				38,5 T	34 T/j

Gouvernorats	Gestionnaire	INSTALLATION existante	Nombre	Capacité des chambres	Vol. de glace produit
SPAX	O.N.P.	Ch.froide	1	6 T	
		Mag. de vente	1	4 T	
		Tun. de cong(constr)	1	20 T	
SPAX	COUSOUP	Cham.froide	2	7+2=9 T	
		Usine à glace	1		10 T/J
	Sté Prigorif	Usine à glace	1		35 T/J
	Sté La Glace	Usine à glace	1		20 T/J
		Cham.froide	1	40 T	
CHEBBA	O.N.P.	Cham.froide	1	6 T	
				85 T	65 T/J
	O.N.P	Tun. de cong. (construction)	1	20 T	
GABES		Mag. de vente	1	2 T	
	COUSOUP	Cham.froide	1	4 T	
	COUSOUP	Cham.froide	1	3,5 T	
Medenine	O.N.P.	Cham.froide (en construction)		16. T	
	O.N.P.	Mag. de vente	1	2 T	
Medenine Jarsis	O.N.P.	Mag. de vente	1	4 T	5 T/J
	O.N.P.	Mag. de vente	1	2 T	
Bibab	O.N.P.	Mag. de vente	1	4 T	
Marsa Biban	O.N.P.	Mag. de vente	1	4 T	
El Maritani	O.N.P.	Mag. de vente	1	4 T	
Boughrara	O.N.P.	Mag. de vente	1	4 T	
				43,5 T	5 T/J

1.8. - Niveaux techniques et possibilités d'amélioration

Le Secteur des pêches regroupe un nombre très important de pêcheurs (16.107 permanents et 1.335 saisonniers) permettant une production de 21.750 tonnes. Cette production, de par sa valeur sur le marché, classe actuellement la pêche en troisième position derrière l'Agriculture et les Mines.

Cependant, malgré ces résultats encourageants il est nécessaire de faire apparaître un certain nombre de goulots d'étranglements qui, une fois éliminés, permettront une augmentation sensible des tonnages et donc de leur valeur.

.../...

Ces points faibles peuvent se résumer en un niveau technique des pêcheurs insuffisant, un matériel naval en mauvais état, des méthodes de pêche à améliorer et une commercialisation du poisson à rationaliser.

1.8.1. - Le niveau technique des pêcheurs

La formation professionnelle laisse actuellement à désirer, les pêcheurs sortant en mer ne sont pas assez qualifiés. Ils ne peuvent donc utiliser du matériel moderne, ni le réparer lorsque se présente une avarie. Ce faible niveau technique n'est malheureusement pas compensé par les connaissances pratiques innéables des patrons pêcheurs et de leurs mécaniciens. Ainsi les chalutiers ne peuvent se permettre des sorties prolongées ou trop éloignées des côtes. Il s'en suit des temps en mer trop restreints qui se répercutent sur les durées effectivement consacrées à la pêche. (au maximum 24 heures)

Ce problème devrait être résolu en priorité, la formation des cadres étant un des éléments moteur d'un secteur mécanisé faisant appel à des connaissances maritimes et de pêche assez poussées.

1.8.2. - Le matériel naval.

Les faibles bénéfices encaissés par les armateurs ne leur permettent pas de procéder à des réparations sérieuses de leurs barques. Il s'en suit une dégradation progressive des coques et des moteurs d'une façon irréversible. A cela il faut ajouter l'âge de ces bateaux qui ont souvent dépassé 15 ou 20 ans, c'est-à-dire les durées d'amortissement généralement acceptées. Leur renouvellement pose de graves problèmes par suite de ce manque de trésorerie des armateurs.

1.8.3. - Les méthodes de pêche

Les méthodes de pêche au feu sont susceptibles d'une nette amélioration puisque l'emploi actuel des lampes placées au dessus de l'eau et non sous l'eau, l'absence quasi générale de sondeurs verticaux ou horizontaux pour la détection des poissons, diminuent fortement les chances de ramasser d'importantes tonnages.

.../...

Dans le cas du chalutage les améliorations les plus importantes résident en l'utilisation de radar, d'appareil radio, de sondeur, de cartes des fonds ^{et dans} la mesure du possible de chaluts pélagiques en nylon.

2. L'examen des objectifs des perspectives décennales :

Le Sous-Comité a examiné les objectifs tracés par les perspectives décennales et étudié dans quelle mesure ils peuvent être corrigés, à la lumière des connaissances et de l'expérience acquises au cours de la période triennale.

2.1. Les prévisions des perspectives décennales :

Les perspectives décennales 1962-1971 avaient fixé pour le secteur de la pêche les objectifs quantitatifs suivants :

- une augmentation des tonnages pêchés, qui passeraient de 20.000 à 40.000 tonnes, soit un produit brut en 1971 de près de 7 millions de Dinars ;

- un accroissement du nombre de marins de 15.000 à 20.000 personnes.

Les investissements suivants étaient prévus :

- 1.800.000 Dinars, pour l'aménagement des ports de pêche,
- 5.000.000 de Dinars pour la modernisation et l'équipement de la flottille de pêche, dont 1.500.000 Dinars à consacrer à celle de la pêche côtière ,
- 500.000 Dinars pour les madragues et la recherche océanographique ;

Soit 7.100.000 Dinars au total, compte non tenu des investissements prévus pour l'aménagement des grands ports, l'équipement frigorifique et la formation professionnelle.

2.2. L'établissement des objectifs de production corrigés :

La Pêche au chalut

Actuellement, le rendement moyen par chalutier est de 125 tonnes de poisson blanc par an. Or, ces bateaux se contentent de pêcher tout près des côtes, dans des zones prospectées depuis de nombreuses années. Il en résulte une raréfaction

de la faune marine et une diminution des rendements d'une année à l'autre.

Dans ces conditions, un déplacement des bateaux vers des lieux de pêche prospectés mais moins parcourus permettrait d'atteindre des rendements supérieurs. En effet, des cartes des fonds, établies par différents organismes entre autres l'I.N.S.T.O.P. de Salambô, permettent de se faire une idée sur la nature des fonds et sur les espèces qui y vivent. Mais, pour atteindre ces fonds, éloignés des côtes, il est nécessaire de doter les chalutiers de matériel moderne, radios, compas, sondeur vertical, sondeurs pélagiques et de former les équipages à leur utilisation.

Dans la mesure où ces conditions seront remplies, et cela n'est pas impossible, on pourra espérer une augmentation de 125 à 180 tonnes du tonnage annuel moyen ramené pour chaque chalutier.

Les fonds tunisiens et les fonds à proximité des eaux territoriales accueillent actuellement quelques 160 chalutiers italiens. La Tunisie peut donc augmenter sa flottille dans la mesure des possibilités de production de ses chantiers navals, qui peuvent construire une dizaine de chalutiers par an, soit 70 bateaux d'ici 1971.

La pêche au chalut pourra alors regrouper 100 chalutiers en 1971 et ramener 15.000 tonnes de poisson, au prix moyen de 150 Dinars la tonne.

A Ces bateaux s'ajouteront les 44 chalutiers mixtes; mais les tonnages qu'ils rapporteront ne sont pas comptabilisés; ils permettront d'équilibrer la production des bateaux neufs et donc de s'approcher au plus près du tonnage prévu.

La pêche au feu

Pour la pêche au feu le problème est différent. Si l'on peut à la limite, évaluer "le potentiel en poisson blanc", il est par contre très difficile de se faire une idée précise des possibilités de pêche en poissons bleus. Ces espèces itinérantes ne passent pas en nombre égal chaque année, ce qui explique les différents tonnages pêchés d'une saison à l'autre.

Cependant on a pu, à maintes reprises, constater des différences très sensibles entre les tonnages rapportés par des bateaux utilisant de vieilles méthodes et des bateaux munis d'un matériel de détection moderne adéquat.

On peut ainsi envisager des rendements supérieurs en munissant les lamparos de sondeurs verticaux et horizontaux, de lampes sous-marines et de filets en nylon.

Prévoir une augmentation de la production de chaque lamparo de 90 tonnes à 180 tonnes est donc chose possible. Des moyens de détection supérieurs devraient permettre de tels résultats, mais il faudra garder à l'esprit le côté aléatoire de ce genre d'estimation.

Les tonnages devraient donc en 1971 atteindre 15.000 tonnes à la valeur moyenne de 40 dinars la tonne. La flottille n'augmentera pas mais sera modernisée de la façon suivante :

- Chalutiers mixtes : 14 sur 44 seront remplacés.
- Lamparos : 11 sur 51 seront renouvelés.

De plus, 46 de ces lamparos recevront des sondeurs verticaux, les 5 autres seront équipés de sondeurs verticaux et horizontaux et tous les lamparos seront dotés de radios pour assurer les relations entre bateaux.

La pêche côtière

Les tonnages moyens annuels rapportés par les barques à rames et les barques à moteur sont de :

- Barque à rames : 1,7 t.
- Barque à moteur : 2,5 t. soit un rapport de 1 à 1,5.

.../...

La pêche au feu

Pour la pêche au feu le problème est différent. Si l'on peut à la limite, évaluer "le potentiel en poisson blanc", il est par contre très difficile de se faire une idée précise des possibilités de pêche en poissons bleus. Ces espèces itinérantes ne passent pas en nombre égal chaque année, ce qui explique les différents tonnages pêchés d'une saison à l'autre.

Cependant on a pu, à maintes reprises, constater des différences très sensibles entre les tonnages rapportés par des bateaux utilisant de vieilles méthodes et des bateaux munis d'un matériel de détection moderne adéquat.

On peut ainsi envisager des rendements supérieurs en munissant les lamparos de sondeurs verticaux et horizontaux, de lampes sous-marines et de filets en nylon.

Prévoir une augmentation de la production de chaque lamparo de 90 tonnes à 180 tonnes est donc chose possible. Des moyens de détection supérieurs devraient permettre de tels résultats, mais il faudra garder à l'esprit le côté aléatoire de ce genre d'estimation.

Les tonnages devraient donc en 1971 atteindre 15.000 tonnes à la valeur moyenne de 40 dinars la tonne. La flottille n'augmentera pas mais sera modernisée de la façon suivante :

- Chalutiers mixtes : 14 sur 44 seront remplacés.
- Lamparos : 11 sur 51 seront renouvelés.

De plus, 46 de ces lamparos recevront des sondeurs verticaux, les 5 autres seront équipés de sondeurs verticaux et horizontaux et tous les lamparos seront dotés de radios pour assurer les relations entre bateaux.

La pêche côtière

Les tonnages moyens annuels rapportés par les barques à rames et les barques à moteur sont de :

- Barque à rames : 1,7 t.
- Barque à moteur : 2,5 t. soit un rapport de 1 à 1,5.

.../...

Ceci en grande partie parce que les barques à moteur dotées d'une autonomie supérieure peuvent aller pratiquer leur travail sur des fonds plus lointains moins exploités et donc, plus poissonneux.

Le seul fait de motoriser la flottille actuelle permettrait des augmentations sensibles des tonnages raménés. Cependant on ne peut pour des raisons financières et pour des raisons de formation des pêcheurs (utilisation des moteurs, réparations éventuelles en mer), multiplier à l'infini le nombre des barques à moteur.

Sans changer le nombre total mais en modernisant et en motorisant une partie d'entre-elles, on pourrait atteindre une production de 12.000 tonnes au prix moyen de 300 Dinars la tonne.

Le rythme d'accroissement du nombre des barques à moteur au détriment de celui des barques sans moteur devrait être de 1/20ème du total chaque année, car la majorité des pêcheurs n'est pas en mesure de supporter de gros frais, ni d'utiliser à court terme un matériel plus délicat.

Aussi en sept années, les possibilités de sortie en mer de cette flottille deviendraient nettement supérieures.

La pêche lagunaire.

La production des lacs étant, en fin de compte limitée, il n'y a pas lieu d'envisager des changements quantitatifs.

Cette production devrait donc rester à 960 tonnes par an, au prix moyen de 300 dinars la tonne.

.../...

La Pêche au thon

L'emploi plus rationnel des andragues de SIDI BAQOB et d'EL MAOUKIA et éventuellement l'ouverture d'autres devraient permettre une production de 800 tonnes au prix moyen de 200 Dinars la tonne.

La Pêche aux éponges

De cette pêche on ne peut espérer de grands changements, le problème principal étant celui d'une élimination systématique des gangviers sur des fonds supérieurs à 50 m. Ceci est d'ailleurs prévu par un arrêté mais une surveillance insuffisante n'en a pas permis une application stricte.

L'utilisation rationnelle des cinq vedettes garde-côtes devraient permettre une protection plus efficace, des petites éponges et des herbiers où vivent et fraient les poissons.

La production totale pourrait alors, sans changement d'effectif, passer à 250 tonnes par an au prix moyen de 2.000 dinars la tonne.

Parallèlement il y aura lieu d'étudier le champ d'application et les méthodes de pêche au scaphandre.

La Pêche aux crustacés

Son problème est lié à celui de la pêche côtière, donc d'une modernisation du matériel et de l'emploi, pour la pêche aux crevettes, de petits filets ou chaluts pélagiques, ne rasant pas le fond.

Les tonnages pourraient atteindre 400 tonnes de crevettes au prix moyen de 500 dinars la tonne et 50 tonnes de langoustes au prix moyen de 800 dinars la tonne.

Les coquillages et les mollusques

L'utilisation rationnelle des parcs à coquillages permet d'espérer en 1971, une production de 800 tonnes aux prix moyen de 250 dinars la tonne.

Le tableau suivant résume les prévisions pour 1971.

OBJECTIFS 1971 REAJUSTES

TYPE DE PESCHE	Tonnage	Prix moyen de la tonne	Produit brut Escompté
Pêche au chalut	18.000	150 D.	2.700.000 D.
Pêche estère	12.000	300 D.	3.600.000 D.
Pêche lagunaire	950	300 D.	288.000 D.
Pêche au thon	300	200 D.	160.000 D.
Pêche au feu	15.000	40 D.	600.000 D.
Pêche aux crustacés			
- Crevettes	400	500 D.	200.000 D.
- Langoustes	50	800 D.	40.000 D.
Pêche aux coquillages et mollusques	800	250 D.	200.000 D.
<u>TOTAL POISSONS</u>	48.010		7.788.000 D.
Pêche aux éponges	250	2.000 D.	500.000 D.
<u>TOTAL PRODUIT BRUT</u>			8.288.000 D.

Ainsi, il est escompté que la production atteindra en 1971 plus de 48.000 tonnes.

Le produit brut, aux prix actuels, sera de près de 8.300.000 Dinars.

2.3. Valeur ajoutée et emploi en 1971

L'augmentation de la flottille et sa modernisation partielle nécessiteront un nombre supplémentaire de marins, tandis que des tonnages supérieurs seront à l'origine d'une augmentation de la valeur ajoutée nette.

2.2.1. Les emplois

Le nombre de chalutiers devant passer de 30 à 100, les emplois seront alors majorés de : $15 \times 70 = 1.050$, soit un total de 1.500 emplois permanents.

Pour les chalutiers mixtes les emplois ne changeront pas, ils seront maintenus à : 660 emplois permanents et 264 emplois saisonniers.

Pour les lamparres il n'y aura pas non plus de changement, soit 1071 emplois saisonniers

Les barques à moteur autres que celles employées comme annexes pour la pêche au feu passeront de 384 à :

$$384 + \frac{(4.637 \times 7)}{20} = 2.007$$

Le nombre des barques sans moteur diminuera d'autant puisqu'il n'est prévu d'augmentation des effectifs.

$$4.637 - 1623 = 3.014.$$

Les emplois seront alors pour les barques à moteur :

$$2.007 \times 4 = \underline{8.028 \text{ emplois permanents}}$$

Pour les barques sans moteur :

$$3.014 \times 3 = \underline{9.042 \text{ emplois permanents}}$$

.../....

Le secteur de la pêche regroupera donc en 1971, 19.230 emplois permanents et 1.335 en; des saisonniers.

Le tableau suivant donne la valeur ajoutée des différents types de pêche (la pêche côtière englobant les mêmes rubriques que dans le premier chapitre).

Les calculs concernant les chalutiers mixtes étant effectués suivant les mêmes bases : 1/3 pour la pêche au chalut et 2/3 pour la pêche au feu.

TYPE DE PECHE	Produit brut	Dépense	Amortisse- ment	Valeur ajoutée nette
Pêche au chalut	2.700.000	750.950	345.000	1.604.050
Pêche au feu	600.000	108.000	30.400	461.600
Pêche côtière et autres	4.988.000	116.365	170.630	4.441.005
TOTAUX	8.288.000	1.255.315	546.030	6.506.655

2.4. Formation professionnelle :

Les objectifs fixés ne peuvent être atteints que si le secteur est doté de cadres de navigation et de pêche compétents et en nombre suffisant. A cet effet, l'école de Kélibia doit en principe former à partir d'Octobre 1964 :

- des patrons ou capitaines de chalutage et de pêche au fon
- des électro-mécaniciens
- des charpentiers du marine
- des ramendeurs

La durée des études sera de 2 ans et le niveau d'entrée la troisième année de l'enseignement secondaire.

La capacité de formation est de 22 en 1964-65, puis elle s'élèvera à 100 c'est à dire 50 par année :

Années	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	Total
Entrées	22	50	50	50	50	50	50	50	372
Sorties	-	-	22	50	50	50	50	50	272

Théoriquement, il y aurait donc 272 cadres formés par l'école de Kélibia d'ici 1971. Mais, compte tenu des défaillants en cours d'études et à la sortie, il a été convenu de retenir le chiffre de 140 techniciens, réparti à raison de 35 par catégorie.

Ceci n'est pas suffisant, ne serait-ce que pour le chalutage, puisque l'on envisage une flottille d'une centaine de chalutiers. Le tableau suivant fait ressortir les besoins en 1971, les disponibilités en cadres et le déficit à combler :

	<u>Besoins</u>	<u>Existants</u>	<u>Déficit</u>
Capitaines	100	) 35	165
Seconds	100	)	
Electro-mécaniciens	100	35	65
Ramendeurs	100	35	65
	<u>400</u>	<u>105</u>	<u>295 -</u>

Pour pallier à ces inconvénients, on peut envisager trois solutions :

1) agrandissement du potentiel de production de l'école de Kélibia en en doublant les possibilités de formation, dans ce cas le déficit serait ramené à 180.

2) Former des capitaines et des seconds sur le tas. C'est à dire que chaque patron de chalutier serait accompagné par un ou plusieurs marins apprenant le métier de capitaine ou de second d'une façon pratique. Ceci s'ajoutant bien entendu à la formation théorique prévue dans l'école.

3) L'école de SOUSSE destinée à former des capitaines d'armement et des cadres d'un niveau supérieur à celui donné par l'école de KÉLIBIA pourrait être utilisée comme la première. Cette solution est à rejeter d'emblée car ce serait faire un très mauvais calcul que de transformer une institution indispensable, pour compléter un organisme à capacité de formation insuffisante.

La solution à adopter réside en un compromis entre les deux premiers points exposés, on pourrait ainsi satisfaire les besoins en cadre.

Il s'agira toutefois d'atteindre le dosage adéquat entre la formation théorique et la formation pratique.

.../...

Pour les pêches autres que le chalutage, le problème de la formation professionnelle est relativement plus simple que dans le 1er cas.

La pêche côtière aura surtout besoin de motoristes-mécaniciens, étant donné le nombre de barques à rames et à voile à motoriser au cours des sept années à venir. Ces cadres pourraient être recrutés parmi les élèves sortant des établissements d'enseignement moyen et professionnel.

De son côté, la pêche au feu n'exigera que le perfectionnement des cadres existants, notamment en matière d'utilisation des nouveaux instruments à installer sur les bateaux, tels que les sondeurs. Ces techniciens pourraient être formés au cours de stages de courte durée organisés périodiquement à l'école de KELIBIA.

3. - CONFRONTATION DES OBJECTIFS GLOBAUX AVEC LA
SITUATION ACTUELLE

Les augmentations prévues en chalutiers, la modernisation des barques sans moteur, le renouvellement de certains l'amparos et de certains chalutiers mixtes auront pour résultat une majoration de la valeur ajoutée nette.

Cette majoration ainsi que celles concernant la flottille et le nombre d'emploi sont exposées dans les trois annexes suivantes :

Annexe n° 3

OBJECTIFS GLOBAUX CONCERNANT LA FLOTTILLE ET L'EMPLOI

<u>Types de pêche</u>	1963		1971		Variations	
	Bateaux	Emplois	Bateaux	Emplois	Bateaux	Emplois
<u>Pêche au chalut</u>						
- chalutiers	30	450	100	1.500	+ 70	+ 1.050
<u>Pêche au feu</u>						
1) Lamparos	51	)	51	)		)
Barques à moteur	51	) 1.071	51	) 1.071	néant	) néant
Barques sans moteur	153	)	153	)		)
2) Chalutiers mixtes	44	)	44	)		)
Barques à moteur	44	) 924	44	) 924	néant	) néant
Barques sans moteur	88	)	88	)		)
<u>Pêche côtière et autres</u>						
Barques à moteur	384	1.536	2.007	8.028	+ 1.623	+ 6.492
Barques sans moteur	4.637	13.911	3.014	9.042	- 1.623	- 4.869
TOTAUX	5.482	17.892 *	5.552	20.565	+ 70	+ 2.673

* Les emplois permanents et saisonniers sont additionnés ensemble soit :

en journées de travail : 1963: 2.995.000 J
1971: 3.633.000 J

soit une variation de + 638.000 J.

Annexe B* 4

OBJECTIFS GLOBAUX CONCERNANT LA PRODUCTION
ET LE PRODUIT BRUT

	1963		1971		Variations	
	Production	Produit	Produc-	Produit	Production	Produit
	(tonnes)	brut	tion	brut	(tonnes)	brut
		(Dinars)	(tonnes)	(Dinars)		(Dinars)
P. au chalut	5.600	840.000	18.000	2.700.000	+12.400	+ 1.860.000
P. dans les lacs	960	288.000	960	288.000	-	-
P. côtière	7.600	2.180.000	12.000	3.600.000	+ 4.400	+1.420.000
P. aux crustacés	250	131.000	450	240.000	+ 200	+ 109.000
P. au feu	6.800	272.000	15.000	600.000	+ 8.200	+ 328.000
P. au thon	420	84.000	800	160.000	+ 380	+ 76.000
Coquillages et mollusques	-	-	800	200.000	+ 800	+ 200.000
P. aux éponges	130	260.000	250	500.000	+ 120	+ 240.000
TOTAUX	21.750	3.055.000	48.260	8.288.000	+ 26.500	+4.233.000

Annexe n° 5

OBJECTIFS GLOBAUX CONCERNANT LA
VALEUR AJOUTEE NETTE

Types de pêche	1963 (Dinars)	1971 (Dinars)	Variations (Dinars)
Pêche au chalut	412.650	1.604.050	+ 1.191.400
Pêche au feu	133.600	461.600	+ 328.000
Pêche côtière et autres	2.736.835	4.441.005	+ 1.704.170
TOTAUX	3.283.085	6.506.655	+ 3.223.570

4. - DETERMINATION DES PRODUCTIONS SUPPLEMENTAIRES A CREER
DANS LES SEPT ANNEES A VENIR

Les productions à créer dans les sept années à venir seront regroupées par Gouvernorat. Il sera donc établi deux tableaux concernant respectivement :

- 1) - la production de poisson pour les types de pêche les plus importants
- 2) - la flottille et l'emploi.

4.1. Les pêches secondaires

- La pêche aux crustacés passera de 250 tonnes à 450 tonnes principalement dans les Gouvernorats de Bizerte, de Tunis, Goulette et de Sfax.

- La pêche aux coquillages et mollusques sera de 800 tonnes elle intéressera surtout le Gouvernorat de Bizerte (lao Ichkeul)

- La pêche aux éponges passera de 130 à 250 tonnes principalement dans les Gouvernorats de Sfax et de Medenine.

4.2. - Les pêches les plus importantes

Voir annexes suivantes :

./.

Annexe n° 6

LA PRODUCTION DE POISSON EN 1971

(pêche au chalut et pêche au feu)

GOVERNORATS	Pêche au chalut (tonnes)			Pêche au feu (tonnes)		
	1963	1971	Variations	1963	1971	Variations
Souk El Arba	-	2.000	+ 2.000	10	500	+ 490
Bizerte	400	3.900	+ 3.500	150	2.500	+ 2.350
Tunis-Coulette	1.200	4.500	+ 3.300	-	-	-
Cap Bon	-	1.500	+ 1.500	620	1.500	+ 880
Sousse	2.000	3.500	+ 1.500	5.520	7.500	+ 1.980
Sfax	2.000	2.000	0	500	3.000	+ 2.500
Gabès	-	600	+ 600	-	-	-
Medenine	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	5.600	18.000	+ 12.400	6.800	15.000	+ 8.200

ANNEXE n° 7

LA PRODUCTION DE POISSON EN 1971

(Pêche côtière, pêche au thon, pêche lagunaire)

I - OUTREMER	Pêche côtière (tonnes)			Pêche au thon (tonnes)			Pêche lagunaire (tonnes)
	1963	1971	Vari- tional	1963	1971	Varia- tions	Actuelle et 1971
Souk El Arba	100	600	+ 500				
Bizerte	700	1.300	+ 600				110
Tunis-Goulette	70	400	+ 330				430
Cap Bon	450	1.900	+ 1.450	190	470	+ 280	
Sousse	450	600	+ 150		100	+ 100	
Sfax	4.730	5.200	+ 470				
Gabès	400	800	+ 400	230	230		
Medenine	500	1.200	+ 700				420
TOTAUX	7.600	12.000	+ 4.400	420	800	+ 380	960

ANNEXE n° 7

LA PRODUCTION DE POISSON EN 1971

(Pêche côtière, pêche au thon, pêche lagunaire)

I - OUTREMER	Pêche côtière (tonnes)			Pêche au thon (tonnes)			Pêche lagunaire (tonnes)
	1963	1971	Vari- tional	1963	1971	Varia- tions	Actuelle et 1971
Souk El Arba	100	600	+ 500				
Bizerte	700	1.300	+ 600				110
Tunis-Goulette	70	400	+ 330				430
Cap Bon	450	1.900	+ 1.450	190	470	+ 280	
Sousse	450	600	+ 150		100	+ 100	
Sfax	4.730	5.200	+ 470				
Gabès	400	800	+ 400	230	230		
Medenine	500	1.200	+ 700				420
TOTAUX	7.600	12.000	+ 4.400	420	800	+ 380	960

ANNEXE n° 7

LA PRODUCTION DE POISSON EN 1971

(Pêche côtière, pêche au thon, pêche lagunaire)

I - OUTREMER	Pêche côtière (tonnes)			Pêche au thon (tonnes)			Pêche lagunaire (tonnes)
	1963	1971	Vari- tional	1963	1971	Varia- tions	Actuelle et 1971
Souk El Arba	100	600	+ 500				
Bizerte	700	1.300	+ 600				110
Tunis-Goulette	70	400	+ 330				430
Cap Bon	450	1.900	+ 1.450	190	470	+ 280	
Sousse	450	600	+ 150		100	+ 100	
Sfax	4.730	5.200	+ 470				
Gabès	400	800	+ 400	230	230		
Medenine	500	1.200	+ 700				420
TOTAUX	7.600	12.000	+ 4.400	420	800	+ 380	960

LES PROJECTIONS POUR 1971.

(La flottille).

COUVERCLES	Pêche au chalut		Pêche au feu				Pêche côtière et autres			
	(chalutiers)		((chalutiers mixtes))				(barques à moteur)			
	1963	1971	Variations	1963	1971	Variations	1963	1971	Variations	1971
Elouk el Arba	0	14	+	14	0	-	6	35	+	29
Eliserte	2	30	+	28	0	-	77	260	+	183
Tunis-Goulette	6	25	+	19	0	-	29	180	+	151
Cap Bon	0	15	+	15	0	-	91	250	+	159
Souaou	0	0	-	-	44	0	93	100	+	7
Sfax	22	10	-	12	0	-	35	11. 100	+	1075
Gabès	0	3	+	3	0	-	53	72	+	19
Médenine	0	3	+	3	0	-				
TOTAL	30	100	+	90	44	0(1)	384	2.007	+1.623	3.014
										- 15

(1) Le nombre des barques armées aux lamparos et aux chalutiers mixtes ne change pas.

LES PROJECTIONS POUR 1971

(Les employes)

- 39 -

LES PROJECTIONS POUR 1971

(Les emplois)

Gouvernorats	Pêche au chalut (chalutiers)				Pêche au feu (chalutiers mixtes)				Pêche côtière et autres (Barques à moteur)				(Barques sans moteur)	
	1963	1971	Varia- tions	1963	1971	Varia- tions	1963	1971	Varia- tions	1963	1971	Varia- tions	1971	Varia- tions
Souk El Arba	0	210	+ 210	0	0	-	21	21	0	24	140	+ 116	3	0
Bizerte	30	450	+ 420	0	0	-	169	169	0	308	1040	+ 732	687	450 - 207
Tunis-Goulette	90	375	+ 285	0	0	-	-	-	-	116	720	+ 604	18	0
Cap Bon	0	225	+ 225	0	0	-	294	294	-	364	1000	+ 636	78	60
Sousse	0	0	0	924	924	0	420	420	-	372	400	+ 28	1704	558 - 1146
Sfax	330	150	- 180	0	0	-	147	147	-	140	4440	+ 4300	19393	60001 - 3393
Gabès	0	45	+ 45	0	0	-	-	-	-	-	-	-	255	255
Medenine	0	45	+ 45	0	0	-	-	-	-	212	288	+ 76	1773	17101 - 63
TOTAUX	150	1700	+ 1050	924	924	0	1071	1071	0	11536	8028	+ 6.492	13911	90421 - 4.869

LES PROJECTIONS POUR 1971

(Les emplois)

Gouvernorats	Pêche au chalut (chalutiers)				Pêche au feu (chalutiers mixtes)				Pêche côtière et autres (Lamparos)				Pêche sans moteur (Barques à moteur)			
	1963		1971		1963		1971		1963		1971		1963		1971	
	1071	Varia- tions	1963	1971	1963	1971	1963	1971	1963	1971	1963	1971	1963	1971	1963	1971
Souk El Arba	0	210	+	210	0	0	0	0	21	21	0	0	24	140	+	116
Bizerte	30	450	+	420	0	0	0	0	189	189	0	0	308	1040	+	732
Tunis-Goulette	90	375	+	785	0	0	0	0	-	-	-	-	116	720	+	604
Cap Bon	0	225	+	225	0	0	0	0	294	294	-	-	364	1000	+	636
Sousse	0	0	0	924	924	924	0	0	420	420	-	-	372	400	+	28
Sfax	330	150	+	180	0	0	0	0	147	147	-	-	140	4440	+	4300
Gabès	0	45	+	45	0	0	0	0	-	-	-	-	-	255	255	0
Medenine	0	45	+	45	0	0	0	0	-	-	-	-	212	288	+	76
TOTAL	150	1700	+	1050	924	924	924	924	1071	1071	0	0	1136	8028	+	6.492
																13911
																9021-4.869

LES PROJECTIONS POUR 1971

(Les emplois)

Gouvernorats	Pêche au chalut (chalutiers)				Pêche au feu (chalutiers mixtes)				Pêche côtière et autres (Barques à moteur)				(Barques sans moteur)	
	1963	1971	Varia- tions	1963	1971	Varia- tions	1963	1971	Varia- tions	1963	1971	Varia- tions	1971	Varia- tions
Souk El Arba	0	210	+ 210	0	0	-	21	21	0	24	140	+ 116	3	0
Bizerte	30	450	+ 420	0	0	-	169	169	0	308	1040	+ 732	687	450 - 207
Tunis-Goulette	90	375	+ 285	0	0	-	-	-	-	116	720	+ 604	18	0
Cap Bon	0	225	+ 225	0	0	-	294	294	-	364	1000	+ 636	78	60
Sousse	0	0	0	924	924	0	420	420	-	372	400	+ 28	1704	558 - 1146
Sfax	330	150	- 180	0	0	-	147	147	-	140	4440	+ 4300	19393	60001 - 3393
Gabès	0	45	+ 45	0	0	-	-	-	-	-	-	-	255	255
Medenine	0	45	+ 45	0	0	-	-	-	-	212	288	+ 76	1773	17101 - 63
TOTAUX	150	1700	+ 1050	924	924	0	1071	1071	0	11536	8028	+ 6.492	13911	90421 - 4.869

4.3. - Développement de l'équipement frigorifique

Dans notre estimation, on suppose que le poisson bleu une fois débarqué ne devra pas être entreposé du fait que c'est un poisson très délicat, mais par contre une organisation parfaite doit être mise sur pied pour le diffuser dans les divers centres dans un laps de temps court.

La durée d'entreposage dans le frigorifique a été estimée à 5 heures environ.

La quantité de glace nécessaire pour le poisson et chalutiers a été estimée de la façon suivante :

- : 1 Kg de glace pour 5 Kg de poisson blanc
- 1 Kg de glace pour 10 Kg de poisson bleu
- 500 Kg de glace pour l'approvisionnement d'un chalutier travaillant toute l'année et 250 Kg de glace pour l'approvisionnement d'un chalutier sixte.

D'ici 1971 il faudra donc créer :

- à Souk El Arba : Des chambres froides d'une capacité totale de 10 T. une usine à glace d'une capacité de 10 T/J
- au Cap Bon : Des chambres froides d'une capacité totale de 8 T à Sidi Daoud
une usine à glace de 6 T/J
- à Souasse : Une usine à glace de 10 T/J
- à Gabès : Une chambre froide d'une capacité de 3 T
Une usine à glace de 4,5 T/J
- à Médenine : Une usine à glace de 2,2 T/J

5. PLACE DU DEUXIEME PLAN

Le deuxième plan ou plan quadriennal s'inscrit dans le contexte général du plan décennal. Cette étape a pour but d'une part de permettre de réajuster les objectifs globaux décennaux et d'autre part d'améliorer la situation actuelle.

5.1. L'amélioration de l'état actuel

Ces améliorations seront autant des améliorations d'ordre technique que des améliorations d'ordre économique. Elles porteront essentiellement sur les points suivants :

5.1.1. Une modernisation de la flottille : - par l'installation de moteurs à gasoil sur les barques à rames ou à voile susceptibles de les supporter ;

- par la mise en place sur les lamparos et les chalutiers, en bon état de fonctionnement, de sondeurs horizontaux et verticaux ;

- par l'ajout sur les chalutiers de radars et de poste de radios.

5.1.2. Une meilleure répartition du matériel naval le long des côtes de façon à dégorger certains ports à saturation et surtout les zones de pêche en voie d'épuisement.

5.1.3. Une utilisation plus rationnelle de la flottille en prévoyant des sorties en mer prolongées pour les chalutiers et un travail par équipe (ensemble de bateaux) dans le cas de la pêche au feu.

5.1.4. La mise en service de matériel plus adapté aux besoins actuels : lampes sous-marines jumelées avec des sondeurs sur les lamparos, filets pélagique sur les chalutiers, cordage en nylon sur l'ensemble des barques.

.../...

5.1.5. Une réglementation plus stricte et une surveillance accrue des fonds de pêche pour limiter "l'over fishing" et limiter au maximum l'emploi abusif des gangaviers ou des chaluts dans les hauts fonds.

5.1.6. Une amélioration du niveau de vie des pêcheurs par la mise en place d'un matériel plus rationnel, par la création d'une caisse mutuelle d'assurance du matériel et du personnel, par la généralisation du système des allocations familiales actuellement réservé aux pêcheurs travaillant sur les chalutiers.

5.1.7. Une augmentation de la consommation de poisson à l'état frais pour l'ensemble de la population ceci nécessitant des transports rationnels, des points de vente judicieusement placés et surtout une manipulation plus soignée de la matière première et dans la mesure du possible une faible variation des prix de vente au détail.

5.1.8. Un emploi plus poussé du matériel concernant la chaîne du froid, ainsi que quelques créations nouvelles.

5.1.9. Un développement de l'infrastructure portuaire.

5.2. Les créations nouvelles

Elles sont à porter au crédit :

- de l'infrastructure portuaire,
- de l'équipement frigorifique
- de la flotte,
- de l'emploi,
- de la production.

.../...

5.1.5. Une réglementation plus stricte et une surveillance accrue des fonds de pêche pour limiter "l'over fishing" et limiter au maximum l'emploi abusif des gangaviers ou des chaluts dans les hauts fonds.

5.1.6. Une amélioration du niveau de vie des pêcheurs par la mise en place d'un matériel plus rationnel, par la création d'une caisse mutuelle d'assurance du matériel et du personnel, par la généralisation du système des allocations familiales actuellement réservé aux pêcheurs travaillant sur les chalutiers.

5.1.7. Une augmentation de la consommation de poisson à l'état frais pour l'ensemble de la population ceci nécessitant des transports rationnels, des points de vente judicieusement placés et surtout une manipulation plus soignée de la matière première et dans la mesure du possible une faible variation des prix de vente au détail.

5.1.8. Un emploi plus poussé du matériel concernant la chaîne du froid, ainsi que quelques créations nouvelles.

5.1.9. Un développement de l'infrastructure portuaire.

5.2. Les créations nouvelles

Elles sont à porter au crédit :

- de l'infrastructure portuaire,
- de l'équipement frigorifique
- de la flotte,
- de l'emploi,
- de la production.

.../...

5.2.1. Développement de l'infrastructure portuaire

Il est nécessaire de prévoir un développement de l'infrastructure portuaire de pêche dans les 4 années à venir, en vue de la réalisation des objectifs du plan quadriennal et ceux de la perspective décennale.

1°/ Construction du port de TABARKA et d'un quai d'accostage à l'Île de la Galite :

L'étude de la construction du port de TABARKA est en cours et doit pouvoir être achevée vers la mi-1965. Comme les travaux de construction exigeront un délai de 2 ans, ces travaux ne seraient achevés que la mi-1967.

2°/ Construction du port de KELIBIA :

La construction de ce port, en cours, doit pouvoir s'achever vers la fin de 1965.

Il est à prévoir, par ailleurs, la construction de 3 digues-abri à SIDI DAOUD, EL HAOUARIA et HAMMANET.

3°/ Construction de digues d'accostage dans le Gouvernorat de SOUSSE :

- a) Il a été proposé de construire un quai supplémentaire dans le bassin du port de SOUSSE. Cependant, on peut se passer de cet équipement dans la mesure où les autorités portuaires levaient l'interdiction d'accostage prise à l'encontre des bateaux de pêche dans une partie des quais du port - (bassin des voiliers).
- b) Il sera nécessaire, par ailleurs, de procéder à la construction de quais d'accostage, pour les besoins de la pêche côtière, à TEBOULEA, SAYADA et SALAKTA.

.../...

4°/ Construction de digues et de quais d'accostage dans le
Gouvernorat de SFAX :

Il sera nécessaire de procéder à la construction, dans les 2 ou 3 années à venir, des ouvrages suivants :

- a) un quai d'accostage et une digue-abri à la CHEBBA pour les besoins de la pêche au feu et de la pêche côtière.
- b) un quai d'accostage et une digue-abri à MANRES. Il semble que la construction d'une digue de 300 mètres ait été amorcée.
- c) dans l'Ile de KERKENAH, il existe un port naturel qui se trouve à moins d'une heure d'une zone riche en poisson bleu. Il serait utile de l'aménager.

5°/ Construction de ports dans le Gouvernorat de GABES :

Les réalisations suivantes ont été proposées

- a) construction du port de GABES dont les travaux ont d'ailleurs commencé et qui s'achèveront probablement à la fin de 1965. Toutefois, il semble que cette opération ne soit pas rentable
- b) construction du port d'Adjim dans l'Ile de DJERBA. Ce port regrouperait les tonnages pêchés et les autres productions de l'Ile.

5.2.2. Développement de l'équipement frigorifique

Dans le cadre du plan quadriennal il y a lieu d'envisager les créations suivantes :

- A SOUK EL ARBA : Une chambre froide d'une capacité de 5T.
- au CAP BON : Une usine à glace de 6 T/j.

.../...

4°/ Construction de digues et de quais d'accostage dans le
Gouvernorat de SFAX :

Il sera nécessaire de procéder à la construction, dans les 2 ou 3 années à venir, des ouvrages suivants :

- a) un quai d'accostage et une digue-abri à la CHEBBA pour les besoins de la pêche au feu et de la pêche côtière.
- b) un quai d'accostage et une digue-abri à MANRES. Il semble que la construction d'une digue de 300 mètres ait été amorcée.
- c) dans l'Ile de KERKENAH, il existe un port naturel qui se trouve à moins d'une heure d'une zone riche en poisson bleu. Il serait utile de l'aménager.

5°/ Construction de ports dans le Gouvernorat de GABES :

Les réalisations suivantes ont été proposées

- a) construction du port de GABES dont les travaux ont d'ailleurs commencé et qui s'achèveront probablement à la fin de 1965. Toutefois, il semble que cette opération ne soit pas rentable
- b) construction du port d'Adjim dans l'Ile de DJERBA. Ce port regrouperait les tonnages pêchés et les autres productions de l'Ile.

5.2.2. Développement de l'équipement frigorifique

Dans le cadre du plan quadriennal il y a lieu d'envisager les créations suivantes :

- A SOUK EL ARBA : Une chambre froide d'une capacité de 5T.
- au CAP BON : Une usine à glace de 6 T/j.

.../...

- à JABES : une usine à glace de 4,5 t/j
- à MEDENINE : une usine à glace de 2,2 t/j.

5.2.3. Développement de la flottille des emplois et de la production

1°/ Gouvernorat de SOUK EL ARB. :

Pêche au chalut :

Elle passera à 1.100 tonnes, nécessitera 8 chalutiers et permettra de créer 120 emplois nouveaux.

Pêche au feu :

Elle passera à 500 tonnes sans changement d'effectif.

Pêche côtière :

Elle passera à 150 tonnes, nécessitera 16 barques à moteur de plus et permettra de créer 64 emplois nouveaux.

2°/ Gouvernorat de BIZERTE :

Pêche au chalut :

Elle passera à 2.700 tonnes, nécessitera la création de 16 chalutiers de plus et permettra de créer 240 emplois nouveaux.

Pêche au feu :

Elle passera à 1.800 tonnes sans nécessiter de création nouvelle.

.../...

- à JABES : une usine à glace de 4,5 t/j
- à MEDENINE : une usine à glace de 2,2 t/j.

5.2.3. Développement de la flottille des emplois et de la production

1°/ Gouvernorat de SOUK EL ARB. :

Pêche au chalut :

Elle passera à 1.100 tonnes, nécessitera 8 chalutiers et permettra de créer 120 emplois nouveaux.

Pêche au feu :

Elle passera à 500 tonnes sans changement d'effectif.

Pêche côtière :

Elle passera à 150 tonnes, nécessitera 16 barques à moteur de plus et permettra de créer 64 emplois nouveaux.

2°/ Gouvernorat de BIZERTE :

Pêche au chalut :

Elle passera à 2.700 tonnes, nécessitera la création de 16 chalutiers de plus et permettra de créer 240 emplois nouveaux.

Pêche au feu :

Elle passera à 1.800 tonnes sans nécessiter de création nouvelle.

.../...

- à JABES : une usine à glace de 4,5 t/j
- à MEDENINE : une usine à glace de 2,2 t/j.

5.2.3. Développement de la flottille des emplois et de la production

1°/ Gouvernorat de SOUK EL ARB. :

Pêche au chalut :

Elle passera à 1.100 tonnes, nécessitera 8 chalutiers et permettra de créer 120 emplois nouveaux.

Pêche au feu :

Elle passera à 500 tonnes sans changement d'effectif.

Pêche côtière :

Elle passera à 150 tonnes, nécessitera 16 barques à moteur de plus et permettra de créer 64 emplois nouveaux.

2°/ Gouvernorat de BIZERTE :

Pêche au chalut :

Elle passera à 2.700 tonnes, nécessitera la création de 16 chalutiers de plus et permettra de créer 240 emplois nouveaux.

Pêche au feu :

Elle passera à 1.800 tonnes sans nécessiter de création nouvelle.

.../...

Pêche côtière :

Elle passera à 1.000 tonnes, nécessitera 104 barques à moteur nouvelles pour 416 emplois nouveaux compensées par la perte de 39 barques à rames et de 117 emplois.

3°/ Gouvernorat de TUNIS - GOULETTE :

Pêche au chalut :

Elle passera à 2.400 tonnes, nécessitera 10 chalutiers de plus et permettra de créer 150 emplois nouveaux.

4°/ Gouvernorat du CAP BON :

Pêche au chalut :

Elle passera à 1.000 tonnes, nécessitera 10 chalutiers de plus et permettra de créer 150 emplois nouveaux.

Pêche au feu :

Elle passera à 1.000 tonnes sans changement d'effectif ;

Pêche côtière :

Elle passera à 1.200 tonnes par un ajout de 90 barques à moteur donc de 270 emplois nouveaux au détriment de 10 barques à rames et de 30 emplois.

5°/ Gouvernorat de SOUSSE :

.../...

Pêche côtière :

Elle passera à 1.000 tonnes, nécessitera 104 barques à moteur nouvelles pour 416 emplois nouveaux compensées par la perte de 39 barques à rames et de 117 emplois.

3°/ Gouvernorat de TUNIS - GOULETTE :

Pêche au chalut :

Elle passera à 2.400 tonnes, nécessitera 10 chalutiers de plus et permettra de créer 150 emplois nouveaux.

4°/ Gouvernorat du CAP BON :

Pêche au chalut :

Elle passera à 1.000 tonnes, nécessitera 10 chalutiers de plus et permettra de créer 150 emplois nouveaux.

Pêche au feu :

Elle passera à 1.000 tonnes sans changement d'effectif ;

Pêche côtière :

Elle passera à 1.200 tonnes par un ajout de 90 barques à moteur donc de 270 emplois nouveaux au détriment de 10 barques à rames et de 30 emplois.

5°/ Gouvernorat de SOUSSE :

.../...

Pêche au chalut :

Elle passera à 3.000 tonnes sans augmenter le nombre des chalutiers mixtes.

Pêche au feu :

Elle passera à 6.200 tonnes, sans nécessiter de création et d'emploi nouveaux puisqu'une partie des chalutiers mixtes viendra s'ajouter aux lamparos.

Pêche côtière :

Elle passera à 500 tonnes par l'ajout de 4 barques à moteur et de 16 emplois nouveaux au détriment de 216 barques sans moteur et de 654 emplois.

6°/ Gouvernorat de SPAL :

Pêche au chalut :

Elle restera à 2.000 tonnes mais perdra 6 chalutiers et 90 emplois.

Pêche au feu :

Elle passera à 1.700 tonnes, sans effectif nouveau puisque des chalutiers mixtes s'ajouteront à sa flottille de lamparos.

Pêche côtière :

Elle passera à 5.000 tonnes, nécessitera la modernisation de 614 barques à moteur et la création de 2.456 emplois nouveaux au détriment de 650 barques à rames et de 1950 emplois.

.../...

Pêche au chalut :

Elle passera à 3.000 tonnes sans augmenter le nombre des chalutiers mixtes.

Pêche au feu :

Elle passera à 6.200 tonnes, sans nécessiter de création et d'emploi nouveaux puisqu'une partie des chalutiers mixtes viendra s'ajouter aux lamparos.

Pêche côtière :

Elle passera à 500 tonnes par l'ajout de 4 barques à moteur et de 16 emplois nouveaux au détriment de 216 barques sans moteur et de 654 emplois.

6°/ Gouvernement de SPAN :

Pêche au chalut :

Elle restera à 2.000 tonnes mais perdra 6 chalutiers et 90 emplois.

Pêche au feu :

Elle passera à 1.700 tonnes, sans effectif nouveau puisque des chalutiers mixtes s'ajouteront à sa flottille de lamparos.

Pêche côtière :

Elle passera à 5.000 tonnes, nécessitera la modernisation de 614 barques à moteur et la création de 2.456 emplois nouveaux au détriment de 650 barques à rames et de 1950 emplois.

.../...

7°/ Gouvernorats de GABES et MEDENINE :

Pêche au chalut :

Elle passera à 400 tonnes, nécessitera 3 chalutiers et 45 emplois nouveaux.

Pêche côtière :

Elle passera à 1.600 tonnes, nécessitera 10 barques à moteur de plus de 40 emplois nouveaux au détriment de 12 barques sans moteur et de 36 emplois.

5.- LA DETERMINATION DE LA PRODUCTION ET DE L'EMPLOI
DANS LE DEUXIEME PLAN

Les résultats à attendre de ce plan quadriennal seront exposés dans une série de tableaux.

Ces tableaux feront état des productions totales par Gouvernement et de leurs variations durant ces quatre années, des augmentations de la flotte, des nouveaux emplois et, enfin, des valeurs ajoutées nettes à escompter en 1966.

	Pêche au chalut			Pêche au feu			Pêche côtière			Autres Pêches			TOTAL
	1963	1964	1965	1963	1964	1965	1963	1964	1965	1963	1964	1965	
GOUVERNORAT													
Souk El Arba	-	1.100	+ 1.100	10	500	+ 490	100	250	+ 150	-	-	110	1850
Biserte	400	2.700	+ 2.300	150	1.800	+ 1.650	700	1000	+ 300	180	1.010	830	1430
Tunis-Goulette	1.200	2.100	+ 1.200	-	-	-	70	250	+ 180	510	580	+ 70	1780
Cap Bon	-	1.300	+ 1.000	620	1.000	+ 380	450	1200	+ 750	190	350	+ 160	1260
Sousse	2.000	3.000	+ 1.000	5520	6.200	+ 680	450	500	+ 50	-	100	+ 100	7970
Sfax	2.000	2.000	-	500	1.700	+ 1200	4730	5000	+ 270	180	350	+ 170	7410
Gabès	-	400	400	-	-	-	1200	1600	+ 400	700	750	+ 50	1900
Medenine													
TOTAL	5.600	2.700	+ 6.600	6.800	11.200	+ 14.000	7.700	9.800	+ 2200	1760	3.140	+ 1350	21860

PROJECTIONS 1965 - 1968

LES PRODUCTIONS TOTALES (en tonnes)

	Pêche au chalut			Pêche au feu			Pêche côtière			Autres Pêches			TOTAL		
	1963	1964	1965	1963	1964	1965	1963	1964	1965	1963	1964	1965	1963	1964	1965
			tonnes			tonnes			tonnes			tonnes			tonnes
GOVERNORAT															
Souk El Arba	-	1.100	+ 1.100	10	500	+ 490	100	250	+ 150	-	-	-	110	1850	+ 1740
Biserte	400	2.700	+ 2.300	150	1.800	+ 1.650	700	1000	+ 300	180	1.010	830	1430	1510	+ 5080
Tunis-Goulette	1.200	2.100	+ 1.200	-	-	-	70	250	+ 180	510	580	+ 70	1780	3230	+ 1450
Cap Bon	-	1.000	+ 1.000	620	1.000	+ 380	450	1200	+ 750	190	350	+ 160	1260	3550	+ 2230
Sousse	2.000	3.000	+ 1.000	5520	6.200	+ 680	450	500	+ 50	-	100	+ 100	7970	9800	+ 1630
Sfax	2.000	2.000	-	500	1.700	+ 1200	4730	5000	+ 270	180	350	+ 170	7410	9050	+ 16.000
Gabès	-	400	400	-	-	-	1200	1600	+ 400	700	750	+ 50	1900	2750	+ 850
Medenine															
TOTAL	5.600	2.700	+ 6.600	6.800	11.200	+ 4.400	7.700	9.800	+ 2200	1760	3.140	+ 1380	21860	36740	+ 14.800

PROJECTIONS 1965 - 1968

LA FLOTTE ET LES EMPLOIS

ANNÉE N° 11

Gouvernorat	Pêche au chalut						Pêche au feu						Autres Pêches																	
	Chalutiers			Emplois			Chalutiers Mixtes			Emplois			Lamparons			Emplois			Barques à moteur			Emplois			Barques sans moteur			Emplois		
	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations
S. El Arba	-	8	+ 8	-	120	+ 120	-	-	-	-	-	-	1	1	0	21	21	0	61	221	+ 160	24	88	+ 64	1	1	0	31	31	0
Bizerte	2	18	+ 16	30	270	+ 240	-	-	-	-	-	-	9	9	0	189	189	0	77	181	+ 104	308	724	+ 416	229	190	- 30	637	570	- 117
Tunis-																														
Goulette	6	16	+ 10	90	240	+ 150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	115	+ 86	116	460	+ 344	6	6	0	18	18	0
Cap Bon	0	10	+ 10	0	150	+ 150	-	-	-	-	-	-	14	14	0	294	294	0	91	181	+ 90	364	624	+ 260	26	16	- 10	781	481	- 300
Sousse	-	-	-	-	-	-	44	44	0	924	924	0	20	20	0	420	420	0	93	97	+ 4	372	388	+ 16	568	350	- 218	1704	1050	- 654
Sfax	22	16	- 6	330	240	- 90	-	-	-	-	-	-	7	7	0	147	147	0	35	649	+ 614	140	2596	+ 2456	3171	2400	- 651	9593	7447	- 1350
Gabès	-	3	+ 3	-	45	+ 45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53	63	+ 10	212	252	+ 40	676	664	- 12	2029	1997	- 32
Moderne																														
TOTAUX	30	71	+ 41	450	1065	+ 615	44	44	0	924	924	0	51	51	0	1071	1071	0	304	1000	+ 696	1536	5132	+ 3596	4637	5707	- 930	13371	11127	- 2244

Emplois : 1968 : 19.136

Variations : + 1.424

PROJECTIONS 1965 - 1968

LA FLOTTE ET LES EMPLOIS

ANNÉE N° 11

Gouvernorat	Pêche au chalut						Pêche au feu						Autres Pêches																	
	Chalutiers			Emplois			Chalutiers Mixtes			Emplois			Lamparons			Emplois			Barques à moteur			Emplois			Barques sans moteur			Emplois		
	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations	1963	1968	Variations
S. El Arba	-	8	+ 8	-	120	+ 120	-	-	-	-	-	-	1	1	0	21	21	0	61	221	+ 160	24	88	+ 64	1	1	0	31	31	0
Bizerte	2	18	+ 16	30	270	+ 240	-	-	-	-	-	-	9	9	0	189	189	0	77	181	+ 104	308	724	+ 416	229	190	- 30	637	570	- 117
Tunis-																														
Goulette	6	16	+ 10	90	240	+ 150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	115	+ 86	116	460	+ 344	6	6	0	18	18	0
Cap Bon	0	10	+ 10	0	150	+ 150	-	-	-	-	-	-	14	14	0	294	294	0	91	181	+ 90	364	624	+ 260	25	16	- 10	781	481	- 300
Sousse	-	-	-	-	-	-	44	44	0	924	924	0	20	20	0	420	420	0	93	97	+ 4	372	388	+ 16	568	350	- 218	1704	1050	- 654
Sfax	22	16	- 6	330	240	- 90	-	-	-	-	-	-	7	7	0	147	147	0	35	649	+ 614	140	2596	+ 2456	3171	2400	- 651	9593	7447	- 1350
Gabès	-	3	+ 3	-	45	+ 45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53	63	+ 10	212	252	+ 40	676	664	- 12	2029	1997	- 32
Moderne																														
TOTAUX	30	71	+ 41	450	1065	+ 615	44	44	0	924	924	0	51	51	0	1071	1071	0	304	1000	+ 696	1536	5132	+ 3596	4637	5707	- 930	13371	11127	- 2244

Emplois : 1968 : 19.136

Variations : + 1.424

PROJECTIONS 1965 - 1968

1) Les valeurs ajoutées nettes concernant le Gouvernorat de
Souk El Arba

Secteur	Produit brut	Dépenses	Amortissements	Valeurs ajoutées nettes
Pêche au chalut	165.000	50.800	24.000	90.200
Pêche au feu	20.000	1.350	380	18.330
Pêche côtière	75.000	3.645	1.550	69.805
Autres Pêches	-	-	-	-
TOTAL	260.000	55.795	25.930	178.335

2) Les valeurs ajoutées nettes concernant le Gouvernorat de
Bizerte

Secteur	Produit brut	Dépenses	Amortissements	Valeurs ajoutées nettes
Pêche au chalut	405.000	114.300	54.000	236.700
Pêche au feu	72.000	12.150	3.420	56.430
Pêche côtière	300.000			
Autres Pêches	289.000	32.715	14.570	541.715
TOTAL	1.066.000	159.165	71.990	834.845

3) Les valeurs ajoutées nettes concernant le
Gouvernorat de Tunis-Goulette

Secteur	Produit brut	Dépenses	Amortisse- ments	Valeurs ajoutées nettes
Pêche au chalut	360.000	104.480	48.000	207.520
Pêche au feu	-	-	-	-
Pêche côtière	75.000	-	-	-
Autres Pêches	188.000	19.065	8.110	235.825
TOTAL	623.000	123.545	56.110	443.345

4) Les valeurs ajoutées nettes concernant le
Gouvernorat du Cap Bon

Secteur	Produit brut	Dépenses	Amortissements	Valeurs ajoutées nettes
Pêche au chalut	150.000	65.300	30.000	54.700
Pêche au feu	40.000	16.900	5.320	15.780
Pêche côtière	360.000	-	-	-
Autres Pêches	62.500	30.105	12.830	379.565
TOTAL	612.500	114.305	48.150	450.045

5) Les valeurs ajoutées nettes concernant le Gouvernorat de Sousse

Secteur	Produit brut	Dépenses	Amortissements	Valeurs ajoutées nettes
Pêche au chalut	450.000	95.250	45.000	309.750
Pêche au feu	240.000	67.500	19.000	161.500
Pêche côtière	150.000			
Autres pêches	50.000	21.255	4.955	173.790
TOTAL	890.000	184.005	68.955	645.040

6) Les valeurs ajoutées nettes concernant le Gouvernorat de Sfax

Secteur	Produit brut	Dépenses	Amortissements	Valeurs ajoutées nettes
Pêche au chalut	300.000	104.480	48.000	147.520
Pêche au feu	60.000	9.450	2.660	55.890
Pêche côtière	1.500.000			
Autres pêches	360.000	144.285	34.535	1.681.180
TOTAL	2.220.000	258.215	85.195	1.884.590

7) Les valeurs ajoutées nettes concernant les Gouvernorats de Gabès et Medenine

Secteur	Produit brut	Dépenses	Amortissements	Valeurs ajoutées nettes
Pêche au chalut	60.000	19.590	9.000	31.410
Pêche au feu	-	-	-	-
Pêche côtière	480.000			
Autres pêches	395.000	271.425	56.690	546.885
TOTAL	935.000	291.015	65.690	578.295

PROJECTIONS 1965 - 1968

Produit brut et valeur ajoutée nette du secteur de la pêche

Gouvernorats	Produit brut (Dinars)	Valeur ajoutée nette (Dinars)
Souk El Arba	260.000	178.335
Bizerte	1.066.000	834.845
Tunis - Goulette	623.000	443.345
Cap Bon	612.500	450.045
Sousse	898.000	655.040
Sfax	2.228.000	1.834.590
Gabès et Medenine	935.000	578.295
TOTAUX	6.622.500	5.014.495

PROJECTIONS 1965 - 1968

Produit brut et valeur ajoutée nette du secteur de la pêche

Gouvernorats	Produit brut (Dinars)	Valeur ajoutée nette (Dinars)
Souk El Arba	260.000	178.335
Bizerte	1.066.000	834.845
Tunis - Goulette	623.000	443.345
Cap Bon	612.500	450.045
Sousse	898.000	655.040
Sfax	2.228.000	1.834.590
Gabès et Medenine	935.000	578.295
TOTAUX	6.622.500	5.014.495

PROJECTIONS 1965 - 1968

Produit brut et valeur ajoutée nette du secteur de la pêche

Gouvernorats	Produit brut (Dinars)	Valeur ajoutée nette (Dinars)
Souk El Arba	260.000	178.335
Bizerte	1.066.000	834.845
Tunis - Goulette	623.000	443.345
Cap Bon	612.500	450.045
Sousse	898.000	6.5.040
Sfax	2.228.000	1.834.590
Gabès et Medenine	935.000	578.295
TOTAUX	6.622.500	5.014.495

7. LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Entre 1965 et 1968, il faudra construire ou acheter : 41 chalutiers, remplacer 6 chalutiers mixtes, renouveler 6 lanparos, motoriser 524 barques sans moteur, doter l'I.N.S.T.O.P. de matériel et d'instruments de recherche et construire 3 usines à glace et 1 chambre froide.

Pour les barques sans moteur, il y a lieu de tenir compte d'une part, du remplacement pur et simple de 500 barques et d'autre part, de l'installation de moteur sur 424 barques parmi les plus récentes.

Les investissements feront automatiquement appel à la monnaie du pays pour les constructions réalisées dans les chantiers navals tunisiens et aux devises étrangères pour les importations de matière première : bois et moteur, et de produits finis : chalutiers, lanparos, barques.

7. LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES

Entre 1965 et 1968, il faudra construire ou acheter : 41 chalutiers, remplacer 6 chalutiers mixtes, renouveler 6 lanparos, motoriser 524 barques sans moteur, doter l'I.N.S.T.O.P. de matériel et d'instruments de recherche et construire 3 usines à glace et 1 chambre froide.

Pour les barques sans moteur, il y a lieu de tenir compte d'une part, du remplacement pur et simple de 500 barques et d'autre part, de l'installation de moteur sur 424 barques parmi les plus récentes.

Les investissements feront automatiquement appel à la monnaie du pays pour les constructions réalisées dans les chantiers navals tunisiens et aux devises étrangères pour les importations de matière première : bois et moteur, et de produits finis : chalutiers, lanparos, barques.

LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1965

PRODUITS	Frais	Totaux	Monnaie Tunisienne	Devises Etrangères
1) 10 chalutiers à :				
- 15.000 D coque et instruments	150.000		100.000	50.000
- 15.000 D moteur	150.000		-	150.000
	300.000		100.000	200.000
2) 2 chalutiers mixtes à :				
- 15.000 coque et instruments	30.000		20.000	10.000
- 15.000 moteur	30.000		-	30.000
	60.000		20.000	40.000
3) 1 lanterne à :				
- 6.000 coques et moteur	6.000		4.000	2.000
- $\frac{800}{4}$ sondeur vertical	200		-	200
- $\frac{800}{4}$ sondeur horizontal	200		-	200
- $\frac{200}{4}$ compas	50		-	50
	6.450		4.000	2.450
4) 125 barques à moteur dont :				
- 50 barques de 9 m à 1.200	96.000		72.000	24.000
- 45 barques de 7 m à 300	16.000		22.500	13.500
	132.000		94.500	37.500
5) 100 moteurs barque à 300	32.400		-	32.400
6) Equipement de l'I.R.S.T.O.P.				
- Matériel d'administration	2.500		2.500	-
- Matériel de laboratoire et de prospection	8.200		5.200	3.000
- Matériel de navigation	25.000		15.000	10.000
	35.700		22.700	13.000
T O T A U X	566.550		241.200	325.350

LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1966

<u>P R O D U I T S</u>	<u>Frais</u>	<u>Totaux</u>	<u>Monnaie tunisienne</u>	<u>Devises étrangères</u>
1) 10 chalutiers à :				
- 15.000 coque et instruments	150.000		100.000	50.000
- 15.000 moteur	150.000		-	150.000
	<u>300.000</u>		<u>100.000</u>	<u>200.000</u>
2) 2 chalutiers mixtes à :				
- 15.000 coque et instruments	30.000		20.000	10.000
- 15.000 moteur	30.000		-	30.000
	<u>60.000</u>		<u>20.000</u>	<u>40.000</u>
3) 1 Lamparo à :				
- 6.000 coque et moteur	6.000		4.000	2.000
- $\frac{800}{4}$ sondeur vertical	200		-	200
- $\frac{800}{4}$ sondeur horizontal	200		-	200
- $\frac{200}{4}$ compas	50		-	50
	<u>6.450</u>		<u>4.000</u>	<u>2.450</u>
4) 125 barques à moteur dont :				
- 60 barques de 9 m à 1.200	72.000		54.000	18.000
- 65 barques de 7 m à 800	52.000		32.500	19.500
	<u>124.000</u>		<u>86.500</u>	<u>37.500</u>
5) 108 moteurs pour barque à 300	32.400		-	32.400
6) Equipement frigorifique :				
- 1 usine à glace de 2,2 t/j à Medenine	14.000		6.000	8.000
T O T A U X	536.850		216.500	320.350

LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1966

<u>P R O D U I T S</u>	<u>Frais</u>	<u>Totaux</u>	<u>Monnaie tunisienne</u>	<u>Devises étrangères</u>
1) 10 chalutiers à :				
- 15.000 coque et instruments	150.000		100.000	50.000
- 15.000 moteur	150.000		-	150.000
	<u>300.000</u>		<u>100.000</u>	<u>200.000</u>
2) 2 chalutiers mixtes à :				
- 15.000 coque et instruments	30.000		20.000	10.000
- 15.000 moteur	30.000		-	30.000
	<u>60.000</u>		<u>20.000</u>	<u>40.000</u>
3) 1 Lamparo à :				
- 6.000 coque et moteur	6.000		4.000	2.000
- $\frac{800}{4}$ sondeur vertical	200		-	200
- $\frac{800}{4}$ sondeur horizontal	200		-	200
- $\frac{200}{4}$ compas	50		-	50
	<u>6.450</u>		<u>4.000</u>	<u>2.450</u>
4) 125 barques à moteur dont :				
- 60 barques de 9 m à 1.200	72.000		54.000	18.000
- 65 barques de 7 m à 800	52.000		32.500	19.500
	<u>124.000</u>		<u>86.500</u>	<u>37.500</u>
5) 108 moteurs pour barque à 300	32.400		-	32.400
6) Equipement frigorifique :				
- 1 usine à glace de 2,2 t/j à Medenine	14.000		6.000	8.000
T O T A U X	536.850		216.500	320.350

SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

31128

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F



LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1967

<u>PRODUITS</u>	<u>Frais totaux</u>	<u>Monnaie Tunisienne</u>	<u>Devises Etrangères</u>
1) 10 chalutiers à : - 15.000 coque et instru- ments - 15.000 moteur	150.000 150.000 <u>300.000</u>	100.000 - <u>100.000</u>	50.000 150.000 <u>200.000</u>
2) 2 chalutiers mixtes à : - 15.000 coque et instru- ments - 15.000 moteur	30.000 30.000 <u>60.000</u>	20.000 - <u>20.000</u>	10.000 30.000 <u>40.000</u>
3) 2 lamparas à : - 6.000 coque, et moteur. - 800 sondeur vertical 4 - 800 sondeur horizontal 4 - 200 compas 4	12.000 400 400 100 <u>12.900</u>	8.000 - - - <u>8.000</u>	4.000 400 400 100 <u>4.900</u>
4) 125 barques à moteur dont : - 70 barques de 9 m à 1.200 - 55 barques de 7 m à 800	84.000 44.000 <u>128.000</u>	63.000 500 27.000 <u>90.500</u>	21.000 16.500 <u>37.500</u>
5) 108 moteurs à 300 par barque	32.400	-	32.400
6) Equipement frigorifique : - 1 chambre froide de 3 t et - 1 usine à glace de 4,5t/j à Gabès	21.000	11.000	10.000
T O T A U X	554.300	229.500	324.800

LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1967

<u>PRODUITS</u>	<u>Frais totaux</u>	<u>Monnaie Tunisienne</u>	<u>Devises Etrangères</u>
1) 10 chalutiers à : - 15.000 coque et instru- ments - 15.000 moteur	150.000 150.000 <u>300.000</u>	100.000 - <u>100.000</u>	50.000 150.000 <u>200.000</u>
2) 2 chalutiers mixtes à : - 15.000 coque et instru- ments - 15.000 moteur	30.000 30.000 <u>60.000</u>	20.000 - <u>20.000</u>	10.000 30.000 <u>40.000</u>
3) 2 lamparas à : - 6.000 coque, et moteur. - 800 sondeur vertical 4 - 800 sondeur horizontal 4 - 200 compas 4	12.000 400 400 100 <u>12.900</u>	8.000 - - - <u>8.000</u>	4.000 400 400 100 <u>4.900</u>
4) 125 barques à moteur dont : - 70 barques de 9 m à 1.200 - 55 barques de 7 m à 800	84.000 44.000 <u>128.000</u>	63.000 500 27.000 <u>90.500</u>	21.000 16.500 <u>37.500</u>
5) 108 moteurs à 300 par barque	32.400	-	32.400
6) Equipement frigorifique : - 1 chambre froide de 3 t et - 1 usine à glace de 4,5t/j à Gabès	21.000	11.000	10.000
T O T A U X	554.300	229.500	324.800

LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1968

PRODUITS	Frais Totaux	Monnaie tunisienne	Devises étrangères
1) 11 chalutiers à : - 15.000 coque et instruments - 15.000 moteur	165.000 <u>165.000</u> 330.000	110.000 <u>-</u> 110.000	55.000 <u>165.000</u> 220.000
2) 2 chalutiers mixtes à : - 15.000 coque et instruments - 15.000 moteur	30.000 <u>30.000</u> 60.000	20.000 <u>-</u> 20.000	10.000 <u>30.000</u> 40.000
3) 2 lampiros à : - 6.000 coque, et moteur - 800 sondeur vertical 4 - 800 sondeur horizontal 4 - 200 compas 4	12.000 400 400 <u>100</u> 12.900	8.000 - - <u>-</u> 8.000	4.000 400 400 <u>100</u> 4.900
4) 125 barques à moteur dont : - 35 barques de 9 m à 1.200 - 90 barques de 7 m à 800	42.000 <u>56.000</u> 98.000	31.500 <u>29.000</u> 60.500	10.500 <u>27.000</u> 37.500
5) 103 moteurs pour barque à 300	32.400	-	32.400
6) Equipement frigorifique : - 1 usine à glace de 10t/j à Sousse	<u>40.000</u>	<u>25.000</u>	<u>15.000</u>
T O T A L X	<u>573.300</u>	<u>223.500</u>	<u>349.800</u>

LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1968

PRODUITS	Frais Totaux	Monnaie tunisienne	Devises étrangères
1) 11 chalutiers à : - 15.000 coque et instruments - 15.000 moteur	165.000 <u>165.000</u> 330.000	110.000 <u>-</u> 110.000	55.000 <u>165.000</u> 220.000
2) 2 chalutiers mixtes à : - 15.000 coque et instruments - 15.000 moteur	30.000 <u>30.000</u> 60.000	20.000 <u>-</u> 20.000	10.000 <u>30.000</u> 40.000
3) 2 lampiros à : - 6.000 coque, et moteur - 800 sondeur vertical 4 - 800 sondeur horizontal 4 - 200 compas 4	12.000 400 400 <u>100</u> 12.900	8.000 - - <u>-</u> 8.000	4.000 400 400 <u>100</u> 4.900
4) 125 barques à moteur dont : - 35 barques de 9 m à 1.200 - 90 barques de 7 m à 800	42.000 <u>56.000</u> 98.000	31.500 <u>29.000</u> 60.500	10.500 <u>27.000</u> 37.500
5) 103 moteurs pour barque à 300	32.400	-	32.400
6) Equipement frigorifique : - 1 usine à glace de 10t/j à Sousse	<u>40.000</u>	<u>25.000</u>	<u>15.000</u>
T O T A L X	<u>573.300</u>	<u>223.500</u>	<u>349.800</u>

LES INVESTISSEMENTS A ENVISAGER EN 1968

PRODUITS	Frais Totaux	Monnaie tunisienne	Devises étrangères
1) 11 chalutiers à : - 15.000 coque et instruments - 15.000 moteur	165.000 <u>165.000</u> 330.000	110.000 <u>-</u> 110.000	55.000 <u>165.000</u> 220.000
2) 2 chalutiers mixtes à : - 15.000 coque et instruments - 15.000 moteur	30.000 <u>30.000</u> 60.000	20.000 <u>-</u> 20.000	10.000 <u>30.000</u> 40.000
3) 2 lampiros à : - 6.000 coque, et moteur - 800 sondeur vertical 4 - 800 sondeur horizontal 4 - 200 compas 4	12.000 400 400 <u>100</u> 12.900	8.000 - - <u>-</u> 8.000	4.000 400 400 <u>100</u> 4.900
4) 125 barques à moteur dont : - 35 barques de 9 m à 1.200 - 90 barques de 7 m à 800	42.000 <u>56.000</u> 98.000	31.500 <u>29.000</u> 60.500	10.500 <u>27.000</u> 37.500
5) 103 moteurs pour barque à 300	32.400	-	32.400
6) Equipement frigorifique : - 1 usine à glace de 10t/j à Sousse	<u>40.000</u>	<u>25.000</u>	<u>15.000</u>
T O T A L X	<u>573.300</u>	<u>223.500</u>	<u>349.800</u>

Repartition des investissements, en millions

(1965 - 1968)

Année	Totaux	Monnaie tunisienne	Devises étrangères
1965	566.550	241.200	325.350
1966	536.850	216.500	320.350
1967	554.300	229.500	324.800
1968	573.300	223.500	349.800
T O T A L X ..	2.231.000	910.700	1.320.300

Repartition des investissements, en millions

(1965 - 1968)

Années	Totaux	Monnaie tunisienne	Devises étrangères
1965	566.550	241.200	325.350
1966	536.850	216.500	320.350
1967	554.300	229.500	324.800
1968	573.300	223.500	349.800
T O T A L X ..	2.231.000	910.700	1.320.300

Repartition des investissements

(1965 - 1968)

Année	Totaux	Monnaie tunisienne	Devises étrangères
1965	566.550	241.200	325.350
1966	536.850	216.500	320.350
1967	554.300	229.500	324.800
1968	573.300	223.500	349.800
T O T A L X ..	2.231.000	910.700	1.320.300

8. LES PROBLEMES DE STRUCTURE.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Plan Quadriennal, il ne suffira pas de procéder à des améliorations techniques mais il faudrait aussi se pencher sur des problèmes de structure.

Ces questions sont fondamentales pour l'évolution future du secteur des pêches et pour une amélioration des résultats que l'on est en droit d'en attendre.

Le Sous Comité de la pêche s'est penché sur les questions relatives à l'organisation de la production et de la commercialisation du poisson, ainsi que sur les problèmes de financement et d'assurance de la flottille qui se posent inévitablement.

En schématisant l'on peut dire que ce secteur met en présence trois sortes de producteurs. Ce sont par ordre d'importance numérique, les pêcheurs travaillant individuellement, les pêcheurs regroupés en coopératives de service et parfois de production qui représentent des entités plus ou moins importantes et l'office National des Pêches dont l'organisation et les moyens financiers et techniques en font l'organisme le plus puissant

Il y a donc d'un côté des producteurs privés, isolés ou associés, et de l'autre un complexe de production nationalisée.

Les résultats obtenus depuis quelques années par l'un ou l'autre de ces organismes et les changements progressifs de la structure de ce secteur, nous ont amenés à envisager les modifications suivantes :

8.1. - La Pêche côtière.

Il est nécessaire de maintenir et d'encourager l'initiative privée, de pousser la motorisation des barques, de provoquer un renouvellement de l'armement et un entretien plus soigné des barques et des fournitures de pêche.

.../...

Le système des parts actuel se caractérise par une différence marquée entre les revenus de l'équipage et ceux du propriétaire. Il serait souhaitable de reconsidérer la distribution des revenus en fonction du Capital et du travail. Pour cela une commission comprenant des représentants des armateurs, des marins pêcheurs, de l'Office National des pêches, des Services des Pêches, de la Marine Marchande et du Plan devrait être constituée.

8.2. - La Pêche aux éponges.

Nous avons vu que le problème essentiel est un problème de protection des fonds donc un problème de surveillance des gangviers. Il faudrait pour cela définir une implantation judicieuse des gardes côtes.

8.3. - La Pêche au feu et la pêche au chalut.

Il y a lieu d'une part d'encourager l'amélioration de l'équipement et d'autre part d'aboutir à une répartition plus équitable des charges et des bénéfices entre les armateurs et l'équipage.

Parallèlement il serait bon de provoquer la création de coopératives de productions. Ces coopératives pourraient grouper 4 à 5 équipages d'un même port et pratiquant bien entendu le même type de pêche.

Une commission semblable à la précédente serait en mesure de fixer les modalités de fonctionnement de ces coopératives et en même temps de définir un nouveau système des parts.

8.4. - Les problèmes généraux du secteur.

- L'équipement frigorifique est actuellement presque suffisant. La capacité d'entreposage des poissons et de fabrication de la glace ne nécessiteront que des améliorations secondaires compte tenu des investissements totaux à mettre en jeu.

.../...

Le système des parts actuel se caractérise par une différence marquée entre les revenus de l'équipage et ceux du propriétaire. Il serait souhaitable de reconsidérer la distribution des revenus en fonction du Capital et du travail. Pour cela une commission comprenant des représentants des armateurs, des marins pêcheurs, de l'Office National des pêches, des Services des Pêches, de la Marine Marchande et du Plan devrait être constituée.

8.2. - La Pêche aux éponges.

Nous avons vu que le problème essentiel est un problème de protection des fonds donc un problème de surveillance des gangviers. Il faudrait pour cela définir une implantation judicieuse des gardes côtes.

8.3. - La Pêche au feu et la pêche au chalut.

Il y a lieu d'une part d'encourager l'amélioration de l'équipement et d'autre part d'aboutir à une répartition plus équitable des charges et des bénéfices entre les armateurs et l'équipage.

Parallèlement il serait bon de provoquer la création de coopératives de productions. Ces coopératives pourraient grouper 4 à 5 équipages d'un même port et pratiquant bien entendu le même type de pêche.

Une commission semblable à la précédente serait en mesure de fixer les modalités de fonctionnement de ces coopératives et en même temps de définir un nouveau système des parts.

8.4. - Les problèmes généraux du secteur.

- L'équipement frigorifique est actuellement presque suffisant. La capacité d'entreposage des poissons et de fabrication de la glace ne nécessiteront que des améliorations secondaires compte tenu des investissements totaux à mettre en jeu.

.../...

Le problème qui se pose alors est plutôt celui du mode d'utilisation de cet équipement qui appartient à des organismes très différents. Il serait possible de jumeler techniquement les coopératives avec les chambres froides et les usines à glace du même port ou de la même région.

- L'entretien et les réparations de bateaux doivent être effectués avec le plus grand soin et surtout le plus régulièrement possible. Les chantiers navals tunisiens sont en mesure de répondre à ces nécessités, il suffirait de mettre au point des tours de passage des différentes barques dans ces chantiers.

- La Sécurité Sociale n'est pas encore généralisée dans le secteur des pêches. Actuellement seuls les marins pratiquant la pêche au chalut profitent des allocations familiales. Il faudrait donc développer ce système et envisager la création - d'une caisse de retraite des marins,

- d'une caisse d'assurance du travail
(assurance sur la vie),

- d'une carte professionnelle,
- des congés payés.....

- L'assurance des instruments de pêche. Le Sous Comité a étudié la possibilité de créer une Caisse Mutuelle d'assurances pour les corps des bateaux et les divers instruments de pêche. Cette caisse autonome serait une garantie de la profession.

Un comité comprenant les représentants des organismes et des individus vivant de la pêche réglerait les modalités concernant ces deux derniers points.

6.5. - Les Coopératives de Service.

A côté des coopératives de production il serait nécessaire de regrouper les pêcheurs en coopératives de service destinées à favoriser un meilleur écoulement de leur production.

.../...

Ces coopératives pourraient ainsi se préoccuper des problèmes :

- de crédits aux pêcheurs
- de commercialisation du poisson
- d'achat de matériel et de fourniture de pêche
- des relations avec les usines de transformation du poisson

Une commission instituée à cet effet devrait se pencher sur ce problème et sur les conditions de viabilité de ces coopératives.

6.6. - L'Office National des Pêches.

Cet organisme a en même temps des fonctions de production et de commercialisation (magasin de vente, entrepôts frigorifiques, usines de fabrication de glace, véhicules de transport du poisson) dont il faut tenir compte.

Cette infrastructure représente une série d'investissements qu'il convient d'utiliser. Par contre un choix doit être fait pour savoir si l'on doit augmenter l'influence de l'Office ou au contraire canaliser ses efforts dans des directions bien déterminées.

L'option réalisée à propos des coopératives amène à envisager ainsi le rôle de l'O.N.P. : poursuivre sa fonction de commercialisation sans franchir celle des coopératives de service,

- assurer la fabrication et la réparation des engins maritimes dans les chantiers navals,
- poursuivre sa fonction de production dans les lacs et dans les marécages,

En attendant la mise en place des nouvelles structures l'O.N.P. continuerait sa mission actuelle tout en favorisant le développement du secteur coopératif.

6.7. - Le crédit maritime :

.../...

Il apparaît nécessaire d'élaborer des mesures législatives et réglementaires portant encouragement au développement de la pêche, à l'instar de la loi du 27 Mars 1963 et les textes subséquents portant encouragement au développement de l'Agriculture". A cet effet un organisme bancaire destiné à procurer des prêts aux pêcheurs devrait ^{être} désigné.

648. La recherche scientifique de pêche.

Les réalisations de ce plan devraient être complétées par les recherches de l'Institut National Scientifique et Technique d'Océanographie et de Pêche de Salambô.

Cet institut qui s'est substitué depuis le 1er Janvier 1964 à l'ancienne Station Océanographique de Salambô a' est fixé le programme d'études dont les lignes générales sont résumées dans ce qui suit :

1. - Biologie des Pêches :

- Carte de fonds pour les utilisateurs
- Evaluation des Stocks exploitables
- Déplacement des bancs de poissons
- Analyses du milieu ambiant et des facteurs déterminants
- Biologie des espèces les plus importantes économiquement
- Inventaire qualitatif et quantitatif de la faune marine
- Engins de pêche.

2. - Pisciculture :

- Essai d'ensemencement des lacs de barrage
- Acclimation de certaines espèces importées, etc....

3. - Autres recherches :

Etude du plateau et du talus continental au triple point de vue :

.../...

- Hydrologique
- Biologique
- Géologique

4. - Technologie :

- Etude de l'utilisation du chalut pélagique
- Amélioration de rendement du chalut benthique
- Meilleure utilisation des appareils de prospection : sondeur, etc...
- Amélioration et modernisation de la pêche au lamparo.

5. - Industrie des pêches :

Etude pour l'amélioration de la conservation et de la transformation des produits de la mer.

6. - Vulgarisation :

- Modernisation des aquariums
- Agrandissement et remise en état du Musée
- Campagne de vulgarisation : Conférences, projections cinématographiques, etc...
- Entretien, fichage et enrichissement des collections.

La concrétisation de ce programme exige, d'une part, la centralisation au sein de l'Institut des moyens de production et de recherche en matière de pêche et de biologie marine et, d'autre part, l'acquisition du matériel et la réalisation d'aménagements afin que l'action entreprise dans les eaux Nord de la Tunisie depuis décembre 1963 s'étende à toutes les côtes Tunisiennes.

ANNEXES.

	pages
<u>annexe N° 1.</u> Etat de la flottille.....	5
2. Capacité de production des chantiers navals existants.....	14
3. Objectifs globaux concernant la flottille et l'emploi-1971.....	31
4. Objectifs globaux concernant la production et le produit brut.....	32
5. Objectifs globaux concernant la Valeur ajoutée nette.....	33
6. La production de poisson en 1971.....	35
7. La production de poisson en 1971.....	36
8. Les projections pour 1971 - La flottille.....	37
9. Les projections pour 1971 - Les emplois.....	38
10. Projections pour 1968 - Production.....	49
11. Projections pour 1968 - La flottille et les emplois.....	50
12. Calcul économique.....	68
13. Age de l'armement au 1 ^{er} Juillet 1964.....	73

ANNEXES.

	pages
<u>annexe N° 1.</u> Etat de la flottille.....	5
2. Capacité de production des chantiers navals existants.....	14
3. Objectifs globaux concernant la flottille et l'emploi-1971.....	31
4. Objectifs globaux concernant la production et le produit brut.....	32
5. Objectifs globaux concernant la Valeur ajoutée nette.....	33
6. La production de poisson en 1971.....	35
7. La production de poisson en 1971.....	36
8. Les projections pour 1971 - La flottille.....	37
9. Les projections pour 1971 - Les emplois.....	38
10. Projections pour 1968 - Production.....	49
11. Projections pour 1968 - La flottille et les emplois.....	50
12. Calcul économique.....	68
13. Age de l'armement au 1 ^{er} Juillet 1964.....	73

Annexe N° 12

I Chalutier en bois de 18 m

- Calcul économique

La production annuelle d'un chalutier a été estimée à 180 tonnes vendues sur la base de 150 dinars la tonne.

Le produit brut s'élève à : 27.000 Dinars

Les dépenses sont de :

- Carburant (135.000 litres soit 100 sorties de 45 heures à 26,7 millimes/l)	3.600 D.
- Lubrifiant (10 %)	400 D.
- Entretien, filet, glace ...	2.000 D.
- L'Assurance travail	1.200 D.
- Assurance bateau (5 %)	1.000 D.
	<u>8.200 D.</u>

La valeur ajoutée brute est égale au produit brut moins les dépenses
 $27.000 - 8.200 = 18.800 \text{ D.}$

Les amortissements se répartissent ainsi :

- Coque et filet (15.000 dinars sur 20 ans)	750 D.
- Moteur (15.000 dinars sur 10 ans)	1.500 D.
	<u>2.250 D.</u>

La valeur ajoutée nette est égale à :

$$18.800 - 2.250 = 16.550 \text{ D.}$$

Elle comprend la rémunération du travail des pêcheurs et la rémunération de l'armateur.

1° - On peut inclure dans la rémunération du travail des Pêcheurs.

- Les parts payées au pêcheur qui représentent la moitié de la valeur ajoutée brute soit :

$$9.400 \text{ D.}$$

. Capitaine	2 1/2
. Second	1 1/2
. Mécanicien	1 1/2
. Aide mécanicien	1 1/4
. Ramendeur	2
. Aide ramendeur	1 1/4
. 4 marins	4
	<u>14 parts</u>

.../.

Report . . .	9.400 D.
- La rémunération du gardiennage	180 D.
- Les charges sociales	1.000 D.
- La nourriture à bord	500 D.
	11.080 D.

3° - Il reste pour la rémunération de l'armateur

16.550 D. - 11.080 D. = 5.470 D.

qui comprend la rémunération du capital

5 % de 30.000 D. soit : 1.500 D.

et la rémunération du travail de

l'armateur soit : 3.970 D.

Report . . .	9.400 D.
- La rémunération du gardiennage	180 D.
- Les charges sociales	1.000 D.
- La nourriture à bord	500 D.
	11.080 D.

3° - Il reste pour la rémunération de l'armateur

16.550 D. - 11.080 D. = 5.470 D.

qui comprend la rémunération du capital

5 % de 30.000 D. soit : 1.500 D.

et la rémunération du travail de

l'armateur soit : 3.970 D.

II - Chalutier en fer de 20 m

Calcul économique

Le produit brut est le même : 27.000 D.

Les dépenses aussi : 8.200 D.

La valeur ajoutée brute aussi : 18.800 D.

Les amortissements se répartissent ainsi

- Coque et filet (20.000 D. sur 20 ans)	1.000 D.
- Moteur (20.000 D. sur 10 ans)	2.000 D.
	3.000 D.

La valeur ajoutée nette est de :

18.800 - 3.000 = 15.800 D.

Elle comprend la rémunération du travail des pêcheurs et la rémunération de l'armateur.

- La rémunération du travail des pêcheurs et égale à 11.080 D.

- Il reste pour la rémunération de l'armateur :

15.800 - 11.080 = 4.720 D.

Qui comprennent la rémunération du capital

5 % de 40.000 D. soit : 2.000 D.

et la rémunération du travail de l'armateur

soit : 2.720 D.

III - Amortissement de 2 chalutiers

Dans les calculs précédents, nous avons effectué des amortissements par annuités constantes sans tenir compte des charges financières (cas d'un prêt bancaire)

Il nous a paru indispensable d'effectuer ce calcul en considérant cet amortissement comme une provision pour renouvellement. C'est-à-dire qu'il faudra chaque année mettre de côté des sommes permettant de remplacer les équipements à la fin de leur durée d'utilisation.

Cas des chalutiers en bois

-Amortissement de la coque (15.000 D. sur 20 ans)	1.190 D.
-Amortissement du moteur (15.000 D. sur 10 ans)	450 D.
	1.640 D.

En tenant compte des intérêts de cet argent placé en banque on pourra alors remplacer les équipements :

La valeur ajoutée nette sera :

$$18.800 - 1.640 = 17.160 \text{ D.}$$

La part des pêcheurs ne changera pas: 11.080 D.

La part de l'armateur deviendra :

$$17.160 - 11.080 = 6.080 \text{ D.}$$

La rémunération du travail de l'armateur sera de :

4.580 D.

Cas des chalutiers en fer

- Amortissement de la coque (20.000 D. sur 20 ans)	1.580 D.
--	----------

.../...

	Report	1.520 D.
- Amortissement du moteur (20.000 D. sur 10 ans)		600 D.
		<u>2.120 D.</u>

Dans ce cas la valeur ajoutée nette sera

$$18.600 - 2.120 = 16.480 \text{ D.}$$

La part des pêcheurs ne changera pas

11.080 D.

La part de l'armateur deviendra

$$16.480 - 11.080 = 5.400 \text{ D.}$$

la rémunération du travail de

l'armateur sera de 3.540 D.

Annexe N° 13

AGE DE L'ARMEMENT AU 1er JUILLET 1964

<u>A G E</u>	Moins de 5 Ton- neaux	5 à 10 T.	10 à 15 T.	15 à 20 T.	20 à 25 T.	25 T. & plus	TOTAL
de 0 à 5 ans	15	23	1			4	43
de 5 à 10 ans	51	48	3	3	3	3	111
de 10 à 15 ans	308	415	10	9	3	9	754
de 15 à 20 ans	849	505	12	16	12	7	1.401
de 20 à 25 ans	801	701	20	8	4	1	1.535
de 25 ans et plus	1.083	808	16	21	10	6	1.944
TOTAL	3.107	2.500	61	58	32	30	5.788

- NOTA: - "Moins de 5 tonnes" groupe les barques à rames, les barques à moteur et une partie des barques à voile.
- "5 à 10 tonnes" groupe le reste des barques à voile.
- "10 à 15 tonnes" groupe une partie des lamparos
- "15 à 20 tonnes" groupe le reste des lamparos et une partie des chalutiers
- "20 à 25 tonnes et plus" groupe le reste des chalutiers.

FIN

73

WUM